RECETTES

Libellé Omschrijving	Justification Rechtvaardiging	
1. Fermages	—	-
Pachtgelden		
2. Droits de chasse	—	-
Jachtrechten		
3. Loyers des propriétés urbaines .	—	-
Huur van de stadseigendommen		
4. Intérêts de fonds publics . . .	—	-
Interesten van effecten		
5. Intérêts de fonds publ. Sté française Bienfaisance	—	-
Interesten van effecten Sté française Bienfaisance		
6. Souscriptions de bienfaiteurs . .	—	-
Bijdragen van weldoeners		
7. Dons manuels	—	-
Eigenhandige giften		
8. Pensions payées par ou pour vieillards y compris 3/4 P.V. .	Selon prévisions	[illegible]
Pensioenen betaald door of voor ouderlingen 3/4 O.P. inbegrepen	Volgens vooruitzichten	
9. Recettes diverses	—	-
Verscheidene ontvangsten		
10. Remboursement des mutuelles .	Selon prévisions	[illegible]
Terugbetalingen mutualiteiten	Volgens vooruitzichten	
	Totaux — Totalen :	[illegible]

RECETTES

n ging	Crédit déjà admis Reeds toegelaten krediet	Majoration Vermeerdering	Diminution Vermindering	Nouveau crédit Nieuw krediet
	79.095	—	—	79.095
	11.555	—	—	11.555
	309.124	—	—	309.124
	5.619.662	—	—	5.619.662
	344	—	—	344
	4.150	—	—	4.150
	1.000	—	—	1.000
	15.800.000	2.800.000	—	18.600.000
hten -	1.475.070	—	—	1.475.070
	900.000	402.000	—	1.302.000
chten				
Totaux – T	24.200.000	3.202.000	—	27.402.000

DEPENSES UITGAVEN

Libellé Omschrijving	Justification Rechtvaardiging	reeds toegelaten krediet	Majora Vermeer
1. Contributions et primes d'assurances	Selon dépenses 1974	125.000	10
Belastingen en verzekeringspremies	Volgens uitgaven 1974		
2. Entretien des propriétés bâties .	—	10.000	–
Onderhoud van bouwwerken			
3. Réparations locatives	—	200.000	-
Huurstel			
4. Mobilier	—	400.000	-
Meubilair			
5. Eclairage, chauffage et eau . .	Selon prévisions	1.600.000	1.
Verlichting, verwarming en water	Volgens vooruitzichten		
6. Blanchissage et nettoyage . .	Entretien vêtements de travail	350.000	
Was en schoonmaak	Onderhoud werkkledij		
7. Traitements du personnel administratif	—	2.900.000	
Wedde administratief personeel			
8. Honoraires médecins et infirmières	Réajustement barèmes, augmentations légales et lois sociales	4.590.000	
Honoraria van dokters en verpleegsters	Wederaanspassing barema's, wettelijke verhogingen en sociale wetten		
9. Salaires du personnel subalterne.	Id.		
Lonen ondergeschikt personeel			
10. Frais de bureau	Augmentation prix	15.000	
Bureelkosten	Prijsstijging		
11. Dépenses divers	—	650.000	
Verscheidene uitgaven			

DE UITGAVEN

Justification echtvaardiging	Crédit déjà admis Reeds toegelaten krediet	Majoration Vermeerdering	Diminution Vermindering	Nouveau crédit Nieuw krediet
ses 1974	125.000	10.000	—	135.000
gaven 1974				
—	10.000	—	—	10.000
—	1.400.000	—	—	1.400.000
—	400.000	—	—	400.000
sions voruitzichten	3.000.000	1.200.000	—	4.200.000
vêtements de trav werkkledij	350.000	30.000	—	380.000
—	2.000.000	—	—	2.000.000
ent barèmes, d gales et lois sociale spassing baremas e ogingen en sociale	4.500.000	300.000	—	4.800.000
Id.	8.070.000	1.250.000	—	9.320.000
	15.000	2.000	—	17.000
ition prix ng	650.000	—	—	650.000
—				

Libellé Omschrijving	Justification Rechtvaardiging	
12. Animation culturelle - loisirs . Kulturele bezieling - ontspanning	—	10.000
13. Nourriture et boisson . . . . Voedsel en drank	Selon prévisions Volgens vooruitzichten	1.200.000
14. Vêtements . . . . . . Kleding	Achat vêtements de travail Aankoop werkkledij	50.000
15. Coucher . . . . . . Beddegoed	—	120.000
16. Bandages et médicaments . . . Verbanden en geneesmiddelen	Selon prévisions Volgens vooruitzichten	350.000
17. Cultes et inhumations . . . . Dienst en begrafenisonkosten	—	30.000
18. Frais d'administration et de perception . . . . . . Administratie en beheersonkosten	—	30.000
	Totaux — Totalen :	2.390.000

ification vaardiging	Crédit déjà admis Reeds toegelaten krediet	Majoration Vermeerdering	Diminution Vermindering	Nouveau crédit Nieuw krediet
—	30.000	—	—	30.000
zichten	3.200.000	350.000	—	3.550.000
; de travail ledij	50.000	50.000	—	100.000
—	120.000	—	—	120.000
; zichten	230.000	10.000	—	240.000
—	20.000	—	—	20.000
—	30.000	—	—	30.000
Totaux — Totale	**24.200.000**	**3.202.000**	—	**27.402.000**

De nieuwe tabel van de begroting van het Rusthuis « Aux Ursulines », houdt op bij de hieronderstaande cijfers :

Le nouveau tableau du budget du Refuge « Aux Ursulines » est arrêté aux chiffres ci-dessous :

BALANS DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN
BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES

	Recettes Ontvangsten	Dépenses Uitgaven	Excédent Verschil
D'après le budget initial . Volgens de oorspronkelijke begroting	24.200.000	24.200.000	—
Augmentation des crédits . Vermeerdering der kredieten	3.202.000	3.202.000	—
	27.402.000	27.402.000	—
Diminution des crédits . . Vermindering der kredieten	—	—	—
Nouveau résultat . . . **Nieuw resultaat**	**27.402.000**	**27.402.000**	—

***

Gelet op artikel 79 van de gemeentewet ;

Vu l'article 79 de la loi communale ;

Gelet op artikel 59 van de wet van 10 maart 1925, door het artikel 107 van de wet van 14 februari 1961 gewijzigd ;

Vu l'article 59 de la loi du 10 mars 1925, modifié par l'article 107 de la loi du 14 février 1961 ;

Heeft het College de eer U voor te stellen, Dames en Heren, de voorgestelde begrotingswijzigingen goed te keuren.

Le Collège a l'honneur de vous proposer, Mesdames et Messieurs, d'approuver les présentes modifications budgétaires.

20

Openbare Kas van Lening.
Dienstjaar 1975. — Begrotingswijzigingen.

Caisse publique de Prêts.
Exercice 1975. — Modifcations budgétaires.

De Beheerraad van de Openbare Kas van Lening legt ter goedkeuring door de Gemeenteraad, haar besluit van 15 oktober 1975 voor, betreffende de begrotingswijzigingen voor het dienstjaar 1975.

Le Conseil d'Administration de la Caisse publique de Prêts transmet, pour approbation par le Conseil communal, sa délibération en date du 15 octobre 1975, relative à des modifications budgétaires pour l'exercice 1975.

Dit dokument vat zich als volgt samen :

Ce document se résume comme suit :

DEPENSES
UITGAVEN

Augmentation . . . . F Vermeerdering		1.921.000

RECETTES
ONTVANGSTEN

Augmentation . . . . F Vermeerdering	1.640.000	
Diminution . . . . . F Vermindering	300.000	
		1.340.000
		581.000
boni - voorziene prévu - boni		— 31.000
Soit l'apparition d'un mali de Hetzij een mali van		550.000

De rechtvaardiging van de verhogingen en verminderingen van de verschillende kredieten komen voor op de hiernavolgende tabellen.

La justification des majorations et diminutions des divers crédits figurent aux tableaux ci-après :

I. — ONTVANGSTEN

N° N'	Libellé de l'article Omschrijving van het artikel	Justification Rechtvaardiging
		BUDGET GENERAL ALGEMENE BEGROTING
1	Droits d'inscription	Majoration suite à l'augmentation importante des capitaux investis en prêts au cours de l'exercice 1975.
	Inschrijvingsrechten.	Verhoging wegens de belangrijke kapitaalsvermeerdering geïnvesteerd in leningen tijdens het dienstjaar 1975.
2	Droits d'enrôlement	—
	Aanwervingsrechten.	
4	Produit des intérêts des prêts . . .	Augmentation capitaux investis en prêt en 1975.
	Opbrengst van de interesten der panden.	Verhoging kapitalen geïnvesteerd in leningen in 1975.
6	Produit des intérêts des prêts (ventes)	Majoration suite à l'augmentation du montant des capitaux prêtés sur gages à vendre.
	Opbrengst van de interesten der panden (verkopen).	Verhoging wegens vermeerdering van het bedrag van de geleende kapitalen op te veilen panden.
8	Bonis prescrits	Diminution du montant des bonis à prescrire jusqu'au 31 décembre 1975 suite à l'envoi d'avis informant les déposants de la date limite de perception de ces bonis de vente.
	Voorgeschreven bonussen.	Vermindering van de verjaarde veilingsoverschoten wegens het te ver-

I. — RECETTES

Justification Rechtvaardiging	Crédit admis budget 1975 Toegestaan krediet begroting 1975	Majoration Verhoging	Diminution Vermindering	Nouveau crédi Nieuw krediet
)GET GENERAL IENE BEGROTI				
suite à l'augme e des capitaux au cours de .	3.600.000	100.000	—	3.700.000
vegens de belangrijk meerdering geïnve gen tijdens het	—	350.000	—	350.000
n capitaux inve 1975. apitalen geïnveste n 1975.	7.750.000	1.000.000	—	8.750.000
suite à l'augm nt des capitaux à vendre.	550.000	150.000	—	700.000
wegens vermeer edrag van de g op te veilen p				
du montant des b squ'au 31 décembre vvoi d'avis informa de la date limite ces bonis de ve	1.600.000	—	300.000	1.300.000
van de verjaard hoten wegens het				

I. — ONTVANGSTEN

N° / Nr	Libellé de l'article / Omschrijving van het artikel	Justification / Rechtvaardiging	Crédit admis au budget 1975 / Toegestaan krediet der begroting 1975
		sturen bericht aan de verpanders met melding van de uiterste datum van uitbetaling.	
9	Produit des 5 et 15 % sur le prix de vente	Augmentation du montant des prix d'adjudication en vente publique.	2.500.000
	Opbrengst van de 5 en 15 % op de verkoopprijs.	Vermeerdering van het bedrag van de toewijzingen in de veilingen.	
10	Intérêts des capitaux placés à la Caisse d'Epargne	—	70.000
	Interesten der kapitalen belegd bij de Spaarkas.	—	
11	Intérêts des capitaux placés à la Banque de Bruxelles	—	500
	Interesten der kapitalen belegd bij de Bank van Brussel.	—	
12	Intérêts des capitaux placés au Crédit communal	—	500
	Interesten der kapitalen belegd bij het Gemeentekrediet.	—	
27	Produits de la taxe sur recherches .	Augmentation du nombre de duplicata de billets perdus délivrés.	50.000
	Opbrengst van de onderzoeksbelasting.	Verhoging wegens vermeerdering van het aantal af te leveren duplikaten voor verloren pandbriefjes.	
28	Récupérations diverses	Majoration à prévoir pour le 4e trimestre.	50.000
	Allerlei terugvorderingen.	Vermeerdering te voorzien voor de 4e trimester.	

I. — RECETTES

Justification echtvaardiging	Crédit admis budget 1975 Toegestaan krediet begroting 1975	Majoration Verhoging	Diminution Vermindering	Nouveau cré Nieuw kredi
icht aan de ver ng van de uitere aling.				
n du montant d tion en vente p ng van het bedr zingen in de v	2.500.000	350.000	—	2.850.000
—	70.000	—	—	70.000
—				
—	500	—	—	500
—				
—	500	—	—	500
—				
on du nombre d billets perdus d wegens vermeerder af te leveren d oren pandbriefjes	50.000	20.000	—	70.000
à prévoir pour l ng te voorzien er.	50.000	20.000	—	70.000

I. — ONTVANGSTEN

Libellé de l'article Omschrijving van het artikel	Justification Rechtvaardiging	...admis ...1975 ...staan krediet ...ing 1975	Major... Verh...
'roduit de la taxe d'immunisation .	—	50.000	–
Aanslagopbrengst voor bewaring.	—		
'roduit de la location des caves . .	—	150.000	–
Huuropbrengst van de kelders.	—		
	Total : Totaal :	26.721.000	1.6
	BUDGET POUR ORDRE BEGROTING VOOR ORDE		
Apports de ventes	—	5.000.000	
Opbrengst van verkopen.	—		
	Total général : Algemeen totaal :	21.721.000	1

I. — RECETTES

Justification echtvaardiging	Crédit admis budget 1975 Toegestaan krediet begroting 1975	Majoration Verhoging	Diminution Vermindering	Nouveau crédit Nieuw krediet
—	50.000	—	—	50.000
—				
—	150.000	—	—	150.000
—				
Total: T	16.721.000	1.640.000	300.000	18,061.000
ET POUR ORDR TING VOOR OR				
—	5.000.000	—	—	5.000.000
—				
néral : Algemee	21.721.000	1.640.000	300.000	23.061.000

II. — UITGAVEN

N° / Nr	Libellé de l'article / Omschrijving van het artikel	Justification / Rechtvaardiging
		BUDGET ORDINAIRE / GEWONE BEGROTING
3	Frais de ventes des gages	Majoration due à l'augmentation des frais divers de vente.
	Onkosten voor pandenverkopingen.	Vermeerdering wegens verhoging van verscheidene verkoopsonkosten.
4	Déficits sur capitaux	—
	Tekorten op kapitalen.	—
5	Déficits sur intérêts	—
	Tekorten op interesten.	—
6	Intérêts dus à la C.A.P.	Augmentation impévisible de la quote-part annuelle du à la C.A.P. (pensions).
	Interesten verschuldigd aan de C.O.O.	Niet te voorziene verhoging van de jaarlijkse bijdrage aan de C.O.O. (pensioenen).
8	Intérêts dus à la Caisse d'Epargne .	Charges de nouveaux emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne.
	Interesten verschuldigd aan de Spaarkas.	Verplichtingen van nieuwe leningen afgesloten bij de Algemene Spaar- en Lijfrentekas.
18	Achat, entretien (locaux et matériel divers)	Majoration pour ajustement aux dépenses réelles.
	Aankoop, onderhoud (lokalen en divers materiaal)	Vermeerdering voor aanpassing aan de werkelijke uitgaven.

II. — DEPENSES

Justification echtvaardiging	Crédit admis budget 1975 Toegestaan krediet begroting 1975	Majoration Verhoging	Diminution Vermindering	Nouveau cré Nieuw kredi
GET ORDINAIR ONE BEGROTIN				
due à l'augmenta rs de vente.	140.000	15.000	—	155.000
ing wegens verhoge ene verkoopsom	35.000	—	—	35.000
–				
–	55.000	—	—	55.000
–				
–				
on impévisible de nnuelle du à la).	100.000	26.000	—	126.00
orziene verhoging bijdrage aan de len).				
nouveaux emprun uprès de la Caisse	3.300.000	1.040.000	—	4.340.00
gen van nieuwe n bij de Algemene entekas.				
pour ajustement celles.	90.000	10.000	—	100.00
ring voor aanpassi elijke uitgaven.				

II. — UITGAVEN

N° / Nr	Libellé de l'article / Omschrijving van het artikel	Justification / Rechtvaardiging
19	Assurances	Majoration des taux de cotisation d'assurance « vol et incendie ».
	Verzekeringen.	Verhoging van het percentage van de verzekeringsbijdrage « diefstal en brand ».
20	Chauffage - Eclairage	—
	Verwarming - Verlichting.	—
21	Dépenses diverses	Majoration pour surveillance nocturne spéciale des locaux
	Verschillende uitgaven.	Vermeerdering wegens bijzondere nachtwacht in de lokalen
22	Frais de bureau	Majoration due à l'augmentation du prix des reconnaissances de prêts et à l'achat d'une machine à calculer supplémentaire.
	Bureauonkosten.	Vermeerdering wegens verhoging van de aankoopprijs van pandbriefjes en wegens aankoop van een bijkomende rekenmachine.
23	Travaux de réfection et transformations aux immeubles	—
	Herstellingswerken en veranderingen aan gebouwen.	—
24	Charges sociales	Augmentation des cotisations O.N.S.S., de la quote-part dans le paiement des pensions par la C.A.P. et des cotisations dues en 1975 à la Caisse de Répartition des pensions communales sur les arriérés

II. — DEPENSES

ustification chtvaardiging	Crédit admis budget 1975 Toegestaan krediet begroting 1975	Majoration Verhoging	Diminution Vermindering	Nouveau cr Nieuw kred
les taux de cot « vol et incend an het percentage ringsbijdrage « d	180.000	20.000	—	200.00
— —	170.000	—	—	170.00
pour surveillanc ale des locaux g wegens bijzo in de lokalen	50.000	150.000	—	200.00
lue à l'augmentati econnaissances de it d'une machine lémentaire. ig wegens verhoging pprijs van pandbr aankoop van ee ekenmachine.	180.000	20.000	—	200.0
— —	100.000	—	—	100.0
n des cotisations O quote-part dans le p pensions par la C. sations dues en 19 de Répartition des p munales sur les a				

II. — UITGAVEN

N° Nr	Libellé de l'article Omschrijving van het artikel	Justification Rechtvaardiging
		de traitements payés en 1974 et paiement d'allocations de décès pour deux agents.
	Sociale lasten.	Verhoging van de R.M.Z.-bijdragen, van de bijdrage voor pensioenen langs de C.O.O. en van de bedrage « pensioen » in 1975 aan de Omslagkas voor gemeentelijke pensioenen aan te rekenen op de weddeachterstallen betaald in 1974 en uitbetaling van de overlijdensvergoeding van twee personeelsleden.
25	Traitements	—
	Wedden.	—
26	Allocations familiales	Augmentation des cotisations patronales.
	Gezinsvergoedingen.	Verhoging van de werkgeverbijdragen.
27	Dépenses exercice antérieur	—
	Uitgaven van vroeger dienstjaar.	—
		BUDGET POUR ORDRE BEGROTING VOOR ORDE
32	Apports de vente	—
	Opbrengsten van verkopen.	—
		Total général : Algemeen totaal :

II. — DEPENSES

stification htvaardiging	Crédit admis budget 1975 Toegestaan krediet begroting 1975	Majoration Verhoging	Diminution Vermindering	Nouveau cré Nieuw kredi
nts payés en 19 allocations de agents.	1.750.000	600.000	—	2.350.000
de R.M.Z.-bijdra lrage voor pensio).O. en van de bel in 1975 aan de or gemeentelijke te rekenen op de len betaald in 19 van de overlijdens twee personeelsle				
—	10.100.000	—	—	10.100.000
—				
des cotisations p	410.000	40.000	—	450.000
n de werkgeverbij				
—	30.000	—	—	30.000
—				
	16.690.000	1.921.000	—	18.611.000
POUR ORDRE NG VOOR ORDE				
—	5.000.000	—	—	5.000.00
—				
Total géné Algemeen tota	21.690.000	1.921.000	—	23.611.00

Het nieuw resultaat is vastgesteld aan de hieronderstaande cijfers in de tabel :

Le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après :

BALANS DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN
BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES

	Recettes Ontvangsten	Dépenses Uitgaven	Solde Saldo
D'après le budget initial . Volgens de oorspronkelijke begroting.	16.721.000	16.690.000	31.000 (boni)
Augmentation de crédit . Vermeerdering van het krediet.	1.640.000	1.921.000	281.000
	18.361.000	18.611.000	250.000
Diminution de crédit . . Vermindering van het krediet.	300.000	—	300.000
Nouveau résultat . . . Nieuw resultaat.	18.061.000	18.611.000	550.000 (mali)

Gelet op artikel 79 van de Gemeentewet ;

Vu l'article 79 de la loi communale ;

Gelet op artikel 8 van de wet van 30 april 1848 ;

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 ;

Gelet op artikel 5 van het organiek reglement van de Openbare Kas van Lening ;

Vu l'article 5 du règlement organique de la Caisse publique de Prêts ;

Heeft het College de eer U voor te stellen, Dames en Heren, de voormelde begrotingswijzigingen goed te keuren.

Le Collège a l'honneur de vous proposer, Mesdames et Messieurs, d'approuver les susdits modifications budgétaires.

— De conclusies van deze verslagen worden in hoofdelijke stemming gebracht en aangenomen met eenparigheid van de aanwezige leden (1).

— Les conclusions de ces rapports sont mises aux voix par appel nominal et adoptées à l'unanimité des membres présents (2).

21

Propriétés communales.

Terrain sis dans le quartier de Versailles, avenue de Versailles, rue de la Tour Japonaise et Laskouter.

Conclusion d'un bail emphytéotique en vue de la construction de logements sociaux.

— **De heer Schepen Pierson** legt, in naam van het College, aan de Raad de volgende verslagen en besluitsontwerp voor :

— **M. l'Echevin Pierson,** au nom du Collège, soumet au Conseil les rapports et le projet d'arrêté suivants :

Le Conseil communal, en séance du 5 mars 1973, a approuvé la cession de gré à gré à la S.A. du Logement de l'Agglomération bruxelloise d'un terrain sis entre l'avenue de Versailles, la rue de la Tour Japonaise, le Laskouter et le futur raccordement au ring, au prix de 18.000.000 F, étant entendu que pour tout logement supplémentaire au-delà des trois cents prévus, la société serait redevable d'une somme de 60.000 F.

(1) Zie blz. 930 de namen van de leden die aan de stemming hebben deelgenomen.

(2) Voir p. 930 les noms des membres ayant pris part au vote.

Cette délibération a été approuvée par l'arrêté royal n° 24/A. 301, du 30 juillet 1973.

A la suite de négociations avec les sociétés concernées, la Ville a obtenu l'accord pour substituer à la vente la conclusion d'un bail emphytéotique de 70 ans, moyennant un canon unique anticipatif pour la première année de 18 millions de francs au minimum et une redevance annuelle anticipative de 150 F indexés pour les années suivantes.

En conséquence, le Collège a l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous proposer de revenir sur votre décision du 5 mars 1973 et d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique aux conditions précitées, étant entendu que pour tout logement supplémentaire au-delà de trois cents, un canon unique supplémentaire de 60.000 F sera dû à la Ville et que l'acte authentique sera réalisé dans les trois mois de la présente décision.

22

Propriétés communales.
Quartier de la chaussée d'Anvers.
Conclusion d'un bail emphytéotique
au profit du « Foyer Bruxellois »
en vue de la construction de logements sociaux

Le Conseil communal, en séance du 3 février dernier, a approuvé la mise à disposition de la S.A. Le Foyer Bruxellois d'un terrain sis chaussée d'Anvers, entre les rues Rogier et De Mol, d'une superficie de plus ou moins 4.362 m², aux conditions ci-après :

— bail emphytéotique de 66 ans moyennant un canon anticipatif unique pour la première année de 60.000 F par logement à construire et une redevance annuelle anticipative indexée de 150 F pour les années suivantes ;

— intervention de la Ville dans le coût de la dalle piétonnière à concurrence de 2.775.000 F.

Cette délibération a été approuvée par l'arrêté royal n° 24/A.504 du 9 juillet 1975.

Depuis cependant, à la suite de négociations avec la Société Nationale du Logement, des conditions plus favorables pour la Ville ont été acceptées par le Foyer Bruxellois.

En effet, le canon unique a pu être porté à 95.000 F par logement à construire, soit pour les plus ou moins deux cents logements prévus, un montant total de 19.000.000 F au lieu de 12.000.000 F . La S.A. Le Foyer Bruxellois a cependant demandé une durée de bail de 70 ans, correspondant à la période de remboursement à la S.N.L. des capitaux avancés (66 ans) outre 4 ans pour la durée de la construction, le premier remboursement à la S.N.L. n'intervenant qu'au 1er janvier suivant l'occupation des locaux construits.

Le Ministère de l'Intérieur a estimé que malgré l'obtention de conditions plus favorables, il est nécessaire que le Conseil communal délibère sur les nouvelles conditions et que sa décision soit soumise à l'autorité de tutelle.

En conséquence, le Collège a l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous proposer d'accepter les nouvelles conditions négociées, c'est-à-dire la conclusion d'un bail emphytéotique de 70 ans, moyennant un canon anticipatif unique pour la première année de 95.000 F par logement à construire, les autres conditions restant d'application.

23

Propriétés communales.
Transfert au « World Trade Center ».
Dépenses et conclusion de marchés de gré à gré.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant sa délibération du 18 décembre 1970 décidant la prise en location de divers locaux dans le complexe du World Trade Center ;

Considérant qu'un accord est intervenu le 14 mai 1974 pour échanger l'étage de bureaux prévu dans la première Tour par le troisième étage dans la seconde tour en postposant l'entrée en vigueur du bail pour ces locaux jusqu'à l'achèvement des travaux ;

Considérant la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 28 juin 1974 décidant le transfert du Service des Propriétés communales au World Trade Center ;

Considérant que les travaux sont terminés et que la réception des locaux est intervenue ;

Vu les études réalisées en vue de ce transfert comportant les travaux d'aménagement de cloisons, d'électricité, de téléphonie et de microphonie, d'isolation acoustique ainsi que les équipements de sécurité (alerte-alarme - détection) déménagement, etc. dont l'estimation globale s'élève à 6.100.000 F T.V.A. comprise ;

Considérant qu'il y a intérêt pour la Ville de traiter des marchés de gré à gré avec les entreprises réalisant habituellement ces travaux dans le complexe du World Trade Center dont elles connaissent les impositions du cahier des charges et les normes de sécurité à respecter ;

Vu l'avis favorable émis par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 25 novembre 1975 ;

Vu l'article 81 de la loi communale ;

Vu l'article 56 de la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et fédérations de communes ;

DECIDE :

1) l'exécution des travaux d'aménagement du troisième étage pris en location par la Ville dans la deuxième Tour du World Trade Center pour un montant global s'élevant à 6.100.000 F T.V.A. comprise ;

2) la modification budgétaire de l'article 119 du budget extraordinaire de 1975 « 1240/721/25 — Frais de déménagement. Acquisition de mobilier, frais d'installation et d'aménagement et frais divers » en vue de porter l'allo-

cation de 4.100.000 F à 6.100.000 F et de permettre l'imputation des dépenses ;

3) la conclusion de marchés de gré à gré avec les différents corps de métier pour l'exécution des dits travaux.

De heer Anciaux. Mijnheer de Burgemeester, Dames en Heren, ik had nog graag bij punt 23 het woord genomen.

De heer Artiges heeft zoëven deze kwestie reeds aangeraakt ter gelegenheid van de bespreking van de begrotingswijziging. Het gaat hier dus over de vestiging van de Diensten van de Stadseigendommen in een andere toren van het « World Trade center ».

Noch het huidige Schepencollege, noch ikzelf zijn verantwoordelijk voor de beslissing die in 1970 werd genomen, waar men dus besloten heeft de lokalen van het compleks van het « World Trade Center » in huur te nemen. Goed, deze beslissing is gevallen door een ander Schepencollege. Ik betreur echter ten zeerste deze beslissing.

Vooreerst wilde ik dit zeggen.

Ik wil dan nog een vraag stellen : het bedrag van 6.100.000 F zal bestemd zijn om de inrichting te verzekeren van de Dienst van de Stadseigendommen in de tweede toren, derde verdieping. Op dit ogenblik is deze dienst gevestigd in de eerste toren, indien ik me niet vergis. Is dit wel degelijk zo ?

De heer Schepen Pierson. Niet volledig, drie secties slechts.

De heer Anciaux. Niet volledig dus, maar de dienst wordt volledig ondergebracht in de tweede toren, derde verdieping.

Welke is de huurprijs die nu betaald wordt in de eerste toren ? Welke zal de huurprijs zijn die betaald moet worden voor de tweede toren ? Is dat dezelfde huurprijs ?

M. l'Echevin Pierson. Les prix figurent au budget. Je dois rappeler, pour être tout à fait précis, qu'en 1970, le Collège précédent avait pris la décision de louer un plateau complet

pour installer des services dans la première tour, de plus, au niveau du socle, un show room, une salle de congrès et un petit local dont l'affectation n'était pas précisée.

Un an après, le « World Trade Center » a eu l'occasion de louer, à un autre amateur, le plateau complet qui avait été réservé au services de la Ville. Le « World Trade Center » a donc demandé à celle-ci de reporter la location dans la seconde tour. Il s'ensuit que, dans les trois derniers budgets, n'ont figuré que les montants de loyer des locaux que nous occupions réellement, à savoir : la salle de congrès, le show room et le petit local. La prise d'effet de la location portant sur le plateau de bureaux dans la seconde tour a été reportée à trois ans.

Dans la première tour, le plateau de bureaux meublé, d'une superficie de 1.550 m^2 avait un loyer de base de 2.774.000 F. Cette location a été postposée et n'a pris cours que le 1er mai 1975. La Ville a donc fait, sous cet angle, en quelque sorte, une économie de loyer pendant quatre ans, grâce au transfert, dans la seconde tour, de la location du plateau initialement prévue dans la première : la seconde devait, en effet, encore être achevée.

Ce loyer n'est pas indexé. Il peut paraître théoriquement élevé mais, en raison des effets de l'indexation, je crois que la Ville, dans deux ou trois ans, pourra considérer que ces locations sont raisonnables, quoique les charges soient tout de même assez élevées.

La totalité de mes services doit abandonner le Centre administratif où les locaux sont très disputés. Les services se développent et ils manquent déjà de place, à tel point que les services du Cadastre de la Ville ont dû quitter le Centre administratif pour s'installer dans la partie qu'on appelait la salle de congrès, occupée déjà par trois sections de mes services. Ces dernières libéreront cette partie pour s'installer avec le reste de mes services dans la seconde tour. La salle de congrès sera mise aussi à la disposition des Services du Cadastre de l'Etat, que la Ville est légalement obligé d'héberger, à concurrence environ des deux tiers de la superficie.

De heer Anciaux. Bij het ingebruiknemen van het plateau van de eerste toren werden waarschijnlijk ook installatiekosten betaald ?

M. l'Echevin Pierson. Si nous avions occupé en 1971 un plateau complet, celui que nous allons occuper aujourd'hui dans la seconde tour, nous aurions dû faire à ce moment les frais d'installation. En effet, ces plateaux sont loués nus et c'est au locataire qu'il appartient de les cloisonner, d'y placer les installations de sécurité, de détection d'incendie, de téléphonie, etc.

Cette dépense que l'on vous demande aujourd'hui, nous aurions dû la faire en 1971. Elle ne se serait peut-être pas élevée à six millions mais à cinq millions, en raison de l'indexation et de la hausse des coûts. Mais j'insiste sur le fait que, de toute façon, la dépense aurait dû être effectuée à l'époque.

— Er word overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het punt 23.

— Il est procédé au vote par appel nominal sur le point 23.

39 leden nemen deel aan de stemming ;
39 membres prennent part au vote ;

25 leden antwoorden ja ;
25 membres répondent oui ;

1 lid antwoordt neen ;
1 membre répond non ;

13 leden onthouden zich.
13 membres s'abstiennent.

— Bijgevolg, wordt het voorstel aangenomen.

— En conséquence, la proposition est adoptée.

Hebben voor gestemd :
Ont voté pour : Mej.-Mlle Van Baerlem, de heren-MM. Niels, Descamps, Tahon, De Rons, Brouhon, Mergam,

Pierson, Snyers d'Attenhoven, Mevr.-Mme De Riemaecker, de heren-MM. De Saulnier, Piron, Cooremans, Deschuyffeleer, Mevr.-Mme Van Leynseele, de heer-M. De Greef, Mevr.-Mme Avella, de heren-MM. Morelle, Brynaert, Van Cutsem, Mevr.-Mme Servaes, de heren-MM. Scholer, De Ridder, Mevr.-Mme Hano en et de heer-M. Van Halteren.

Heeft tegen gestemd :
A voté contre : de heer-M. Anciaux.

Hebben zich onthouden :
Se sont abstenus : de heren-MM. Musin, Klein, Lagasse, Guillaume, Foucart, Dereppe, Mevr.-Mme Lambot, de heren-MM. Artiges, Peetermans, Lombaerts, Mevr-Mme Dejaegher, de heren-MM. Latour en et Maquet.

— De conclusies van de verslagen nrs 21 en 22 worden in hoofdelijke stemming gebracht en aangenomen met eenparigheid van de aanwezige leden (1).

— Les conclusions des rapports nos 21 et 22 sont mises aux voix par appel nominal et adoptées à l'unanimité des membres présents (2).

24

« Ika-Funck »
Renouvellement des installations électriques.
Travaux supplémentaires. — Demande de subsides.
Décompte final. — Prolongation du délai d'exécution.

— **De heer Schepen Snyers d'Attenhoven** legt, in naam van het College, aan de Raad de volgende verslagen en besluitsontwerpen voor :

(1) Zie blz. 930 de namen van de leden die aan de stemming hebben deelgenomen.

(2) Voir p. 930 les noms des membres ayant pris part au vote.

— **M. l'Echevin Snyers d'Attenhoven,** au nom du Collège, soumet au Conseil les rapports et les projets d'arrêtés suivants :

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant sa délibération du 1er mars 1971 approuvant le renouvellement des installations électriques de l'I.K.A. Funck, rue de la Grande-Ile, et, entre autres, un devis de 4.100.000 F relatif à ces travaux ;

Considérant que l'entreprise est terminée ;

Considérant que certains travaux supplémentaires ont été nécessaires et qu'ils ont entraîné une dépense supplémentaire de 580.355 F, taxe comprise ;

Considérant que le décompte final de l'entreprise s'élève à 2.808.879 F, révisions contractuelles, T.V.A. et travaux supplémentaires compris ;

Considérant que les subsides avaient été sollicités et accordés ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

1) d'approuver les travaux supplémentaires d'un montant de 580.355 F ;

2) de solliciter l'octroi des subsides pour ces travaux supplémentaires ;

3) d'approuver le décompte final de l'entreprise d'un montant de 2.808.879 F ;

4) de prolonger le délai d'exécution de 32 jours ouvrables le portant ainsi à 92 jours ouvrables.

25

Pose de câbles d'électricité basse et haute tension place De Brouckère (Augustins/Hirondelles). — Dépense.

La S.A. Sibelgaz (division Electricité) nous a proposé de remplacer les câbles haute tension et basse tension existant à l'endroit dont question sous rubrique, en vue d'éviter des ouvertures ultérieures du nouveau trottoir place De Brouckere.

Le travail proposé comprend la pose de 150 mètres de câble haute tension et de 80 mètres de câble basse tension, conformément aux indications du plan annexé à la lettre de la S.A. Sibelgaz.

Le coût des travaux, estimé à 568.799 F serait à porter au compte d'exploitation de la Ville auprès de Sibelgaz.

Nous avons l'honneur de demander au Conseil de marquer son accord pour autoriser la S.A. Sibelgaz à effectuer ces travaux pour une dépense estimée à 568.799 F, leur coût réel étant à porter à notre compte d'exploitation auprès de Sibelgaz.

26

Amélioration de l'éclairage public de l'avenue Emile De Mot (côté Abbaye de la Cambre). — Dépense.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant que l'éclairage public de l'avenue Emile De Mot a été amélioré au moyen de lampes à vapeur de sodium, installées sur des poteaux implantés du côté des immeubles ;

Considérant que la présence d'arbres dans le trottoir longeant l'abbaye de la Cambre crée des zones d'ombre sur ce trottoir et qu'il convient de ce fait de renforcer l'éclairage existant ;

Vu le plan introduit par la S.A. Sibelgaz pour l'installation de 16 points lumineux équipés de lampe à vapeur de sodium haute pression de 150 W, dans les verreries Holophane placées sur les candélabres existant dans l'artère dont question sous rubrique, conformément aux indications des plan et devis EP/75/3418 ;

Attendu que le coût des travaux, estimé à 353.404 F serait à porter au compte « Immobilisations Eclairage public » de la Ville ;

Sur proposition du Collège,

DECIDE :

D'autoriser les travaux d'amélioration de l'éclairage public pour une dépense estimée à 353.404 F dans l'avenue Emile De Mot, leur coût réel étant à porter au compte « Immobilisations Eclairage public » de la Ville.

27

Pose de canalisations de gaz basse pression quai et rue du Chantier. — Dépense.

La S.A. Sibelgaz nous a signalé que les canalisations de gaz basse pression, en fonte, situées en voirie dans les artères dont question sous rubrique sont vétustes.

Notre concessionnaire nous propose en conséquence d'abandonner ces canalisations et de les remplacer par des conduites en acier qui seraient placées en trottoir.

Le travail proposé comprend :

— la pose de 185 m de canalisation en acier de 100 mm ⌀ et

— le repiquage de 12 branchements,

conformément aux indications du plan n° 111.

Le coût de ce travail, estimé à 874.727 F serait à porter au compte « Immobilisations propres » de la Ville.

Nous avons l'honneur de demander au Conseil de marquer son accord pour autoriser la S.A. Sibelgaz à effectuer cette modification de réseau.

28

Déplacement d'un feeder de gaz moyenne pression à l'angle des Allée Verte et avenue de l'Héliport. — Dépense.

Afin de répondre aux stipulations de l'article 5 de la première des deux conventions approuvées par le Conseil communal en séance du 16 décembre 1974 pour la cession des terrains à la S.A. Amelinckx en vue de la construction d'immeubles à appartements multiples à l'endroit dont question sous rubrique, nous avons demandé à la S.A. Sibelgaz de nous soumettre les plans et devis pour le déplacement de ses installations qui se trouveraient dans ce terrain.

Par lettre du 21 avril 1975, la S.A. Sibelgaz nous a signalé qu'il est nécessaire de déplacer une canalisation de gaz moyenne pression de 500 mm ⌀ sur une longueur de plus ou moins 65 mètres, conformément aux indications des plan n° 380 et devis G/6896.

Le coût réel de ce travail, estimé à 800.000 F pourrait être porté à l'article 253 du budget extraordinaire de 1975 — « Abord gare du Nord. — Travaux de voirie (4210/730/07) ».

Nous avons l'honneur de demander au Conseil de marquer son accord au sujet de cette modification de réseau dont le coût, estimé à 800.000 F, serait à imputer à l'article 253 (4210/730/07) extra de 1975.

— De conclusies van deze verslagen en de besluitsontwerpen worden in hoofdelijke stemming gebracht en aangenomen met eenparigheid van de aanwezige leden (1).

(1) Zie blz. 930 de namen van de leden die aan de stemming hebben deelgenomen.

— Les conclusions de ces rapports et les projets d'arrêtés sont mis aux voix par appel nominal et adoptés à l'unanimité des membres présents (2).

29

Eglise Notre-Dame, au Sablon.
Nettoyage des façades.

— **Mevr. de Schepen De Riemaecker** legt, in naam van het College, aan de Raad het volgend verslag voor :

— **Mme l'Echevin De Riemaecker,** au nom du Collège, soumet au Conseil le rapport suivant :

En séance du 19 août 1971, le Collège a marqué son accord sur la proposition faite par l'Institut Royal du Patrimoine Artistique de faire procéder, pour son compte et sous son contrôle, au nettoyage des façades de l'église Notre-Dame, au Sablon. Par lettre du 21 janvier 1975 l'Institut précité est revenu sur sa décision et nous a signalé qu'il renonçait à procéder à ce travail.

Etant donné l'intérêt architectural de cette église, située dans le « Quartier des Arts » nous avons estimé souhaitable que la Ville se charge, dès lors, de l'exécution de ce travail, mais en sollicitant les subsides de l'Etat et de la Province, l'église Notre-Dame, au Sablon étant classée par la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Le Service d'Architecture, après examen de l'édifice, a établi les documents techniques devant constituer le dossier de principe, savoir : le cahier spécial des charges n° 893/Arch. et le devis estimatif, s'élevant à 11.388.600 F (T.V.A. incluse).

(2) Voir p. 930 les noms des membres ayant pris part au vote.

Attendu que la situation financière de la Fabrique d'église est déficitaire, aucune intervention de sa part ne peut être espérée.

Dans ces conditions, le plan financier peut être établi comme suit :

Montant des travaux . . . . F		11.388.600
Subside de l'Etat 60 %	6.833.160	
Subside de la Province 20 % . .	2.277.720	
		9.110.880
Reste à couvrir . . . . . F		2.277.720

Cette somme doit être répartie entre la Ville de Bruxelles et les communes d'Ixelles et de Saint-Gilles, sur les territoires desquelles s'étend la circonscription paroissiale de l'église Notre-Dame, au Sablon et, au prorata du nombre de leurs habitants domiciliés dans la paroisse, soit :

Bruxelles (3.104 habitants) . . F	2.221.886
Ixelles (61 habitants)	43.665
Saint-Gilles (17 habitants) . . .	12.169

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget extraordinaire de 1976 : « Eglise Notre-Dame, au Sablon — Nettoyage des façades ».

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer, Mesdames et Messieurs,

1) d'autoriser l'exécution des travaux de nettoyage des façades de l'église Notre-Dame, au Sablon ;
2) d'approuver les documents techniques dressés par le Service d'Architecture, savoir : le cahier spécial des charges n°893/Arch. et le devis estimatif s'élevant à 11.388.600 F ;
3) de solliciter de l'Etat et de la Province des subsides s'élevant respectivement à 60 et 20 % du montant total de la dépense soit, sur la base de l'estimation, 6.833.160 F et 2.277.720 F le solde soit 2.277.720 F étant réparti entre la Ville et les communes d'Ixelles et de Saint-Gilles ;
4) de transmettre le dossier à M. le Gouverneur du Brabant en vue de l'obtention des subsides précités.

— De conclusies van dit verslag worden in hoofdelijke stemming gebracht en aangenomen met eenparigheid van de aanwezige leden (1).

— Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix par appel nominal et adoptées à l'unanimité des membres présents (2).

30

Quartier Nord.
Fixation des alignements de deux îlots.

— **De heer Schepen De Saulnier** legt, in naam van het College, aan de Raad de volgende besluitsontwerpen voor :

— **M. l'Echevin De Saulnier,** au nom du Collège, soumet au Conseil les projets d'arrêtés suivants :

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le plan particulier d'aménagement n° 46/20-21 du quartier de la Gare du Nord comportant un plan de destination et un plan d'expropriation, approuvé par l'arrêté royal du 17 février 1967 ;

Vu la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'Urbanisme et notamment son article 16-7° ;

Vu l'arrêté royal du 27 juin 1975 approuvant deux conventions intervenues entre la Ville et la S.A. Amelinckx pour la vente de terrains sis le long de l'axe Est-Ouest prévu au susdit plan ;

---

(1) Zie blz. 930 de namen van de leden die aan de stemming hebben deelgenomen.

(2) Voir p. 930 les noms des membres ayant pris part au vote.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les alignements des voies publiques entourant ces terrains et d'établir ainsi la limite entre les domaines public et privé ;

Vu le plan d'alignement n° 4835 dressé par le Service Technique des Travaux publics de l'Administration communale ;

ARRETE :

Article premier. — Le plan d'alignement n° 4835, annexé au présent rapport et sur lequel figure la limite entre le domaine public et le domaine privé pour deux îlots compris dans le plan particulier d'aménagement de la Gare du Nord, est adopté.

Art. 2. — Le Collège est chargé de l'accomplissement des formalités légales.

31

Quartier Nord.
Démolition de la construction industrielle située sur l'îlot 40 B.
Recours à l'appel d'offres restreint. — Dépense.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant que la démolition de la construction délabrée citée en rubrique s'impose, afin de poursuivre le déblaiement de la parcelle de terrain destinée à la S.N.C.I. ;

Considérant que l'estimation de la dépense s'élève à la somme de 988.050 F + 138.327 F de T.V.A. et peut être imputée à l'article 921/9620/721/02 — Dépenses extraordinaires de 1975 — « Quartier de la chaussée d'Anvers — Frais résultant de la démolition d'immeubles » ;

Vu la résolution du Collège du 7 novembre 1975 ;

Vu l'article 81 de la loi communale,

DECIDE :

D'approuver :

1) la dépense de 1.126.377 F (T.V.A. comprise) ;

2) la démolition de la construction délabrée sise sur l'îlot 40B délimité par le boulevard Baudouin, la chaussée d'Anvers, la rue Frère Orban et rue du Théâtre, par appel d'offres restreint.

— De besluitsontwerpen worden in hoofdelijke stemming gebracht en aangenomen met eenparigheid van de aanwezige leden (1).

— Les projets d'arrêtés sont mis aux voix par appel nominal et adoptés à l'unanimité des membres présents (2).

32

Koninklijke Vlaamse Schouwburg.
Bijzondere toelage.

— **De heer Schepen Piron** legt, in naam van het College, aan de Raad het volgend besluitsontwerp voor :

— **M. l'Echevin Piron,** au nom du Collège, soumet au Conseil le projet d'arrêté suivant :

AAN DE GEMEENTERAAD,

In de conventie, die op 31 oktober 1974 werd afgesloten tussen, de vertegenwoordigers van de inrichtende en subsi-

(1) Zie blz. 930 de namen van de leden die aan de stemming hebben deelgenomen.

(2) Voir p. 930 les noms des membres ayant pris part au vote.

diërende overheden enerzijds en vertegewoordigers van de vakbonden anderzijds, werd bepaald dat vanaf 1 augustus 1974 tot 31 juli 1975, de lonen van de acteurs van de K.V.S., K.N.S., N.T.G., R.V.T. en K.J.T., zouden worden aangepast met gemiddeld 50 % van het verschil dat op 1 augustus 1974, bestond tussen de wedden uitbetaald aan de acteurs van het dramatisch gezelschap van de B.R.T. en de wedden die op dat zelfde ogenblik werden uitbetaald aan de vijf hogergenoemde gesubsidieerde gezelschappen.

Alvorens deze conventie af te sluiten had het College van Burgemeester en Schepenen haar akkoord gegeven door aan Mevrouw De Backer, Minister van Nederlandse Cultuur, mede te delen dat de Stad in de inspanning ten voordele van het artistiek personeel van de K.V.S. zou delen.

De directie van de Koninklijk Vlaamse Schouwburg heeft ons thans de cijfers laten geworden voor de periode 1 augustus tot 31 juli 1975.

In totaal is een bedrag van 1.445.249 F nodig.

De schouwburgdirektie heeft vaste beloften gekregen vanwege de Staat en de Provincie.

Als we veronderstellen dat deze bijkomende subsidie door de drie subsidiërende machten zal gedragen worden zoals in het verleden komen we tot de volgende berekening :

Staat = 1.445.249 × 3/6 = 722.624
Stad = 1.445.249 × 2/6 = 481.750
Provincie = 1.445.249 × 1/6 = 240.875

De Koninklijke Vlaamse Schouwburg is het enige erkende gezelschap waar deze achterstallen nog niet werden uitbetaald.

Het College heeft de eer aan de Gemeenteraad voor te stellen :

1) Verlenen van een bijzondere toelage van 481.750 F aan de Koninklijke Vlaamse Schouwburg, gebeurlijk terugvorderbaar in geval de twee subsidiërende machten niet zouden tussen komen ;

2) Dit bedrag onmiddellijk betalen op art. 672/7720/332/02 — Koninklijke Vlaamse Schouwburg subsidie ;

3) Indienen van een begrotingswijziging — Aanvraag van een bijkomende krediet op artikel 672 van 1975.

— Het besluitsontwerp wordt in hoofdelijke stemming gebracht en aangenomen met eenparigheid van de aanwezige leden (1).

— Le projet d'arrêté est mis aux voix par appel nominal et adopté à l'unanimité des membres présents (2).

— De eerste openbare zitting wordt te zestien uur vijftien minuten opgeheven.

— La première séance publique est levée à seize heures quinze minutes.

De tweede openbare zitting wordt te zestien uur dertig minuten geopend.

La deuxième séance publique est ouverte à seize heures trente minutes.

---

(1) Zie blz. 930 de namen van de leden die aan de stemming hebben deelgenomen.

(2) Voir p. 930 les noms des membres ayant pris part au vote.

TWEEDE OPENBARE ZITTING.
DEUXIEME SEANCE PUBLIQUE.

Begroting over 1976.
Algemene uiteenzetting. — Onderzoek der artikelen.

Budget pour 1976.
Exposé général. — Examen des articles.

M. le Bourgmestre. Je déclare la deuxième séance publique ouverte.

Voici l'ordre du jour : Budget pour 1976. — Exposé général. — Examen des articles.

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord demander la parole par motion d'ordre, avant d'entamer la discussion du budget.

La semaine dernière, en réunion des Sections, notre Collègue, M. Artiges, et moi-même, avons demandé au Collège quel serait l'ordre suivi pour l'analyse et le vote du budget. La réponse, à ce moment-là, fut extrêmement vague et imprécise. J'ai noté que M. le Bourgmestre avait déclaré que l'on examinerait tout d'abord les rubriques se rapportant à l'échevinat des Finances, puis à celui du Bourgmestre et ensuite à celui des Propriétés communales. Mais vous aviez ajouté, Monsieur le Bourgmestre, que de toute façon le Collège se réunirait vendredi pour statuer sur l'ordre complet des travaux.

Nous commençons l'examen du budget et, sauf votre déclaration qui porte sur trois rubriques, nous ne connaissons rien de l'ordre dans lequel nous allons travailler. Je voudrais, par conséquent, qu'avant toute chose nous soyons mis au courant de la procédure qui va être suivie.

M. le Bourgmestre. Monsieur Guillaume, vous avez tout à fait raison. Le Collège a délibéré de l'ordre des travaux et normalement, vous auriez dû en être informé. Il s'agit d'une décision du Collège du 25 novembre. J'ai communiqué, à la fin des sections réunies, qu'après l'exposé de M. l'Echevin De Rons, ce serait M. l'Echevin Pierson qui présenterait son budget, parce que mercredi il est empêché pour des raisons que vous connaissez.

M. Guillaume. Après celui de M. l'Echevin De Rons, nous devions examiner votre budget, Monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre. Non, précisément, en séance des sections réunies, il a été proposé que M. l'Echevin Pierson présente le premier son budget parce que mercredi il ne pouvait être présent à notre réunion.

M. Guillaume. Nous n'avons pas été mis au courant de cet ordre. Le seul que vous nous avez donné, et qui est embryonnaire, est le suivant :

1) les Finances ;
2) les attributions du Bourgmestre ;
3) les Propriétés communales.

Si, dans l'intervalle, vous nous aviez communiqué la note du Collège comme on l'avait prévu, nous saurions aujourd'hui qu'après M. l'Echevin De Rons, c'est M. l'Echevin Pierson qui prendra la parole et nous serions automatiquement prêts à répondre.

M. l'Echevin Pierson. On peut faire les trois aujourd'hui !

M. Guillaume. Nous sommes bien d'accord, mais je vous préviens que cela durera un petit bout de temps !

M. le Bourgmestre. Monsieur Guillaume, si vous avez une bonne mémoire, j'en ai une aussi. J'ai dit que l'ordre que je vous soumettais serait vraisemblablement celui qui serait suivi, mais qu'en tout état de cause ,il n'y avait aucune garantie à ce sujet. L'ordre que je vous ai donné constitue une simple indication. C'est l'ensemble du budget de la

Ville qui doit être étudié. Aujourd'hui, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous examinerons après l'exposé général de M. l'Echevin De Rons, le budget se rapportant à l'échevinat de M. Pierson.

M. Guillaume. Monsieur le Bourgmestre, vous avez le droit de modifier — et je ne le conteste pas — l'ordre de la discussion. Mais, mettez-vous à la place de l'opposition !

M. le Bourgmestre. Monsieur Guillaume, vous avez les documents depuis longtemps !

M. Guillaume. Le Collège également puisque c'est lui qui en est l'auteur ! C'est un argument qui n'est pas valable.

M. le Bourgmestre. Comment, il n'est pas valable ! Nous avons tous étudiés notre budget.

M. Guillaume. Mais nous également !

M. le Bourgmestre. Alors c'est parfait. Nous sommes tous d'accord !

M. Guillaume. Mais suivons l'ordre des documents ou alors nous demandons l'application de la loi !

M. le Bourgmestre. L'ordre a été donné sous réserve de modifications éventuelles. Je regrette beaucoup !

M. Guillaume. Quelle est la suite de la procédure ?

M. le Bourgmestre. Voici l'ordre dans lequel les Echevins présenteront leur budget : M. de Rons, M. Pierson, moi-même, M. De Saulnier, M. Snyers d'Attenhoven, M. Piron, Mme De Riemaecker, M. Mergam et M. Brouhon.

En outre, je tiens à faire la déclaration suivante : « Un accord est intervenu entre les différents groupes représentés au Conseil communal pour procéder à l'examen du budget de la manière suivante : chaque membre du Collège fera un exposé de la gestion de son département et il énumérera ensuite les articles qui le concernent. Les membres du Con-

ARCHIEF

seil communal auront ainsi, article par article, la possibilité de se prononcer par voie d'adoption, de rejet et d'abstention sur les différents crédits proposés ». In het nederlands : « Tussen de verschillende in de Gemeenteraad vertegenwoordigde groepen is een akkoord tot stand gekomen om op de volgende manier het begrotingsonderzoek te verrichten : ieder Collegelid geeft een uiteenzetting van het beheer van zijn departement en hij(zij) somt vervolgens de artikels op die hem(haar) betreffen. De Gemeenteraadsleden hebben alzo, artikelsgewijze, de mogelijkheid zich uit te spreken, bij middel van aanneming, van aanvaarding of van onthouding over de verschillende voorgestelde kredieten ».

Je donne maintenant la parole à M. l'Echevin De Rons.

M. l'Echevin De Rons. Mesdames, Messieurs, vous me permettrez, je suppose, de me référer au rapport sur le budget de 1976, document qui vous a été distribué il y a quelque temps déjà, ainsi que l'exposé général que j'ai fait au début de nos séances des sections réunies.

Je vous rappelle aussi que les membres du Collège feront un exposé sur les articles qui concernent plus particulièrement leur service.

Dans ces conditions, il m'a semblé que mon introduction pouvait se limiter à quelques aspects essentiels du budget ainsi qu'aux perspectives d'avenir. Je passe maintenant à l'exposé général.

I. — BUDGET ORDINAIRE.

Le budget ordinaire de l'exercice 1976 se clôture en équilibre.

A) *DEPENSES ORDINAIRES.*

Les dépenses ordinaires atteignent 8 milliards de francs et s'établissent, par ordre d'importance à 2,5 milliards pour l'Enseignement, 1,2 milliard pour la Police, 700 millions pour l'administration générale, 600 millions pour la Dette, 550 millions pour l'Assistance publique et 535 millions pour la

Voirie, dont vous trouverez de plus amples détails aux pages 21 et 22 du rapport sur le projet de budget.

Elles tiennent compte des majorations :

1) *des dépenses de personnel* représentant au total 4,8 milliards, soit 61,5 % de l'ensemble, et qui, par rapport à 1975, accusent une augmentation de 15,25 %, dont vous trouverez les éléments aux pages 34 à 36 du rapport,
2) *des dépenses de fonctionnement* s'élevant à près de 1 milliard de francs ; soit 13,26 % de plus qu'en 1975 ; le détail vous en est donné à la page 39 du même ouvrage.
3) *de l'intervention de la Ville dans l'insuffisance des ressources de la Commission d'Assistance publique* qui, pour 1976, se monte à 540.240.000 F, soit 17 % de plus qu'en 1975, et à laquelle il y a lieu d'ajouter 13.384.000 F pour les crèches des Hôpitaux Saint-Pierre et Brugmann, 10.578.000 F pour l'Institut de Nursing, ainsi que la nouvelle charge de 125.000.000 de francs constituant notre quote-part dans le déficit des hôpitaux, en application de la loi du 28 décembre 1973. Cette dépense s'élève, par exemple, pour l'Hôpital Saint-Pierre à 57 millions, pour l'Hôpital Brugmann à 22 millions, pour l'Institut de Psychiatrie à plus de 10 millions pour les Instituts Bordet, Latour de Freins, Georges Brugmann à près de 11 millions de francs.
4) *les dépenses « Dette »* s'élèvent à plus d'un milliard et constituent 13,8 % de l'ensemble de nos dépenses ; elles comprennent les charges proprement dites des emprunts publics, soit plus de 600 millions, les intérêts et amortissements des emprunts auprès du Crédit communal pour un montant global de 450 millions.

*
**

Comparativement à l'exercice en cours, les dépenses ordinaires subissent dans l'ensemble une hausse de 15,90 %, non compris l'intervention dans le déficit des hôpitaux, antérieurement non prévue, alors que l'accroissement des dépenses de 1975 par rapport à 1974 était de 22,20 %. Donc, le rythme de majoration a diminué, mais il est resté encore très élevé.

*
**

B) *RECETTES ORDINAIRES.*

Les prévisions des recettes ordinaires permettent de couvrir les dépenses de même ordre ; elles sont constituées à raison de 46 % par notre quote-part dans le Fonds des Communes, 21 % par le rendement des impôts et redevances, 15,61 % de subsides « Enseignement », etc., dont la page 20 du rapport donne la répartition générale.

1) *Fonds des Communes.*

L'élévation de ces recettes est due en ordre principal à l'augmentation de notre quote-part dans le Fonds des Communes, évaluée à 140 % du montant effectivement perçu en 1974, ce qui est conforme à l'accroissement de la dotation de ce Fonds.

2) *Fiscalité communale.*

Quoique les taux de notre fiscalité communale n'aient pas été augmentés, le rendement de celle-ci est en augmentation de 15,77 % par rapport à 1975 soit de près de 225 millions.

3) *Subsides « Enseignement ».*

Il s'agit des subsides « traitements » et subsides de fonctionnement de plus de 1,2 milliard représentant une augmentation de 16 % par rapport à 1975. Un tableau vous en donne le détail à la page 107 du rapport.

II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Les prévisions de dépenses se situent à 5,3 milliards de francs.

Chaque membre du Collège vous fera un exposé des dépenses extraordinaires qu'il a prévues à ce budget.

Elles s'élèvent 1,127 milliard pour les *Travaux publics,* 951 millions pour les *Propriétés communales,* 517 millions pour *l'Enseignement, et* 481 millions à répartir entre *divers services.*

La prévision de 1.995.000.000 F a trait au préfinancement du métro axe Nord-Sud, dont le montant est équilibré en recettes et dont le financement est assuré par le Crédit communal.

Un emprunt de 1 milliard sera émis dans le courant de 1976 pour couvrir partiellement ces dépenses.

*
**

COMMENTAIRES.

Tout me porte à croire que le budget de 1976 sera le dernier à se clôturer en équilibre.

A partir de 1977, la régionalisation du Fonds des Communes sera appliquée progressivement de la manière suivante :

a) la Ville obtiendra une allocation spéciale hors fonds de 4 % de la dotation *nationale ;*

b) une participation à la dotation de la Région bruxelloise de 9,59 %, fixée selon les critères de répartition nationale, calculée à raison 1/3 pour la superficie, 1/3 pour la population, 1/3 pour les revenus, les régions de Wallonie et de Flandre obtenant respectivement 39,27 % et 51,14 % ;

c) en 1977, la quote-part de la Ville s'établira comme suit :

1° 2 % de la dotation *générale* du Fonds des Communes (soit 50 % de 4 %) ;

2° X % de la dotation *régionale* du Fonds des Communes soit sur 50 % des 9,59 %) ;

3° 50 % de sa quote-part *habituelle* dans le Fonds des Communes (soit 50 % de 10,2934 %), diminuée du prélèvement de l'Agglomération de Bruxelles de 3 % (sur le 2) et de 2,64 % (sur le 3).

A partir de 1978, les quotes-parts des 1) et 2) augmenteront d'un quart chaque année, soit de 0,5 % pour le 1) et de

12,5 % pour le 2) et celle du 3) diminuera à due concurrence de telle sorte qu'en 1981, il ne restera pour la Ville de Bruxelles que :

a) 4 % de la dotation générale du Fonds et

b) X % de 9,59 % constitués par la dotation régionale.

La dotation générale est actuellement fixée à 38,75 milliards, elle sera vraisemblablement de 45 milliards en 1977 du fait qu'elle sera alimentée par l'ensemble de la fiscalité du Trésor ; la répartition dans chaque région dépendra alors des critères qui seront fixés par le Comité Ministériel des Affaires régionales, qui en proposera la clé au Ministre de l'Intérieur.

Rien n'est donc fixé à cet égard à l'heure actuelle.

Cependant, à supposer que la clé de répartition soit identique à celle retenue sur le plan national pour les trois régions, la Ville de Bruxelles obtiendrait en 1981 : 4 % + 15 % de 9,59 % = 5,4385 % de la dotation nationale en lieu et place de 10,2934 % actuellement, soit une diminution de ressources de 4,8549 % ou de 2.184.705.000 F sur la base de 45 milliards.

Il est évident qu'aucun accroissement de la fiscalité ne pourrait compenser une telle perte de revenus et qu'à partir de ce moment la Ville de Bruxelles se verrait dans l'impossibilité de remplir son rôle de capitale ni celui de centre d'une grande agglomération.

D'ailleurs, cette répartition ne tiendrait plus compte des quelque trois milliards de charges extra-communales que supporte notre Ville en rapport avec sa situation centrale, avec sa vocation de grande ville et avec les nombreuses missions résultant de son évolution historique.

A cet égard, qu'il nous suffise de remonter dans le temps pour constater qu'en 1846, Bruxelles comptait déjà 118.000 habitants alors que les dix-huit communes voisines n'en totalisaient que 81.000 dont, par exemple, Schaerbeek : 6.000, Etterbeek : 3.000, Forest : 1.300, Saint-Gilles : 4.000.

Je ne rappelle pas cela pour diminuer l'importance de ces communes, mais pour expliquer pourquoi la Ville s'est engagée dans certaines dépenses et pas les autres communes.

L'évolution démographique de ces dernières années a été telle que le chiffre de 81.000 est passé à 909.000 alors que Bruxelles, malgré l'annexion de Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren, n'en compte que 154.000.

Quelques exemples dans divers secteurs suffiront à fixer les idées :

a) *Enseignement :*

En tant que centre, notre Ville se devait de prendre l'initiative de créer des institutions dont la portée allait largement dépasser l'intérêt purement communal. Nous citerons ainsi les écoles d'enseignement moyen ouvrant leurs portes en 1851 et en 1876, les écoles normales en 1874 et 1878, les débuts de l'enseignement technique en 1865, 1873 et 1888, de l'enseignement professionnel en 1870, 1879, 1888,, 1894 et 1898, de l'Institut des Arts décoratifs en 1886.

Il va de soi qu'à cette époque, les communes périphériques n'étaient pas à même de prendre de pareilles initiatives, qui débordent sans aucun doute des exigences d'une commune isolée.

Toutes ces institutions d'enseignement ont dû constamment s'adapter à l'évolution qui s'est manifestée depuis lors dans le domaine de l'éducation nationale. Je pense surtout à l'enseignement normal qui a subi une évolution très importante.

Récemment, lors de la rentrée des classes, le secteur enseignement comptait 33.000 élèves, dont un pourcentage important n'habite pas notre territoire, soit 73 % pour l'enseignement moyen, 81 % pour l'enseignement normal, 67 % pour l'enseignement technique et 99 % pour l'enseignement supérieur et artistique.

Il est évident que les contribuables bruxellois ne peuvent supporter à eux seuls la dépense nette de 1,2 milliard pour l'enseignement en 1975.

b) *Beaux-Arts.*

Il en va de même en ce qui concerne les spectateurs des théâtres bruxellois. Un gros pourcentage de non-Bruxellois suit régulièrement les programmes de ces établissements et il est bon de rappeler que, dès 1847, la Ville subsidiait déjà le Théâtre de la Monnaie et le Théâtre du Parc et qu'elle intervenait aussi, dès 1887, en faveur du Théâtre Flamand.

Actuellement, nos interventions dépassent les 72 millions.

c) *Commission d'Assistance publique.*

Avant même que Bruxelles ne devienne la capitale de la Belgique en 1830, de grandes institutions de soins fonctionnaient sur son territoire :

— l'Hôpital Saint-Pierre ;

— l'Hôpital Brugmann ;

— la « Dulhuys » ou « Simpelhuys », institut psychiatrique ;

— les Fondations Réunies, la Fondation Pachéco et l'Hospice de l'Infirmerie, maisons de soins et de repos pour personnes âgées ;

— l'Hospice des Enfants trouvés et abandonnés et l'Hospice de l'Egalité, établissements pour enfants.

Depuis 1830, cette infrastructure, déjà importante à l'époque, fut constamment développée et modernisée par le Conseil Général des Hospices et Secours d'abord, par la Commission d'Assistance publique ensuite et toujours avec l'aide de la Ville de Bruxelles.

A l'heure actuelle, la Commission d'Assistance publique ne gère pas moins de treize établissements, auxquels il convient d'ajouter une école d'infirmières, « Institut de Nursing Evelyne Anspach » et une série de services à caractère social, dont le Service médico-social et le Service Social, la gestion de dotation des refuges de vieillards « Sainte-Gertrude », des « Ursulines » et de la « Maison des Aveugles ».

Aucune commune de l'actuelle agglomération ne gère un aussi grand nombre d'institutions.

d) *Police.*

Il importe de mettre en exergue les importantes dépenses de Police dont les attributions étendues n'ont aucun rapport avec les besoins réels de sa population. Sa responsabilité s'étend, en effet, non seulement à la sécurité de ses administrés mais aussi à près d'un million de personnes se déplaçant journellement à Bruxelles ; elle canalise en plus quelque 600.000 véhicules qui y entrent et en sortent chaque jour.

L'insuffisance de son cadre contraste avec la densité croissante de la circulation routière, de plus en plus réglementée et, conséquemment, plus onéreuse.

e) *Voirie.*

Les grands centres commerciaux et les artères à trafic intense demandent un entretien constant et un éclairage des plus modernes ; l'entretien des voies publiques, avec leur variété de canalisations souterraines, coûte extrêmement cher.

f) *Etat Cicil.*

Même les services, ayant apparemment un caractère exclusivement communal, subissent encore l'effet de la répercussion de la situation centrale de Bruxelles et de ses multiples institutions. Citons l'exemple des services de l'Etat Civil qui dressent chaque année 52 % d'actes de naissance pour des non-Bruxellois et 46 % d'actes de décès de personnes dont le domicile se situe dans d'autres communes.

g) *Economie.*

Consciente de la nécessité de doter le pays d'un centre de foires et de salons qui puisse jouer le rôle d'un lieu de contact entre producteurs et distributeurs du monde entier, la Ville a consacré plus de 80 hectares de son territoire au

Heysel pour y ériger un complexe d'expositions (halls, parkings, restaurants, salles de congrès et de conférences, etc.) comportant 10 hectares lotis auxquels il convient d'ajouter, dès à présent, un nouveau hall en voie de réalisation, d'une superficie de 13.500 m² et d'un coût de près de 400 millions).

Ce complexe ainsi mis au service de l'économie nationale et internationale s'avère d'une utilité impérative et grandissante. Deux simples comparaisons, puisées dans des statistiques récentes, illustrent à suffisance l'évolution des besoins dans ce domaine : en 1960, le programme des Grands Palais du Centenaire comportait 12 manifestations ; en 1976, il en comportera 34. En 1960 encore, les manifestations y organisées requéraient une superficie totale de 401.950 m² ; en 1975, cette superficie passait à 907.000 m².

La Ville s'efforce de répondre à ces besoins dans l'intérêt direct, non seulement des entreprises bruxelloises, mais de celles de tout le pays et de nombreux pays étrangers, puisque les exposants, qui en 1974-1975 ont utilisé les halls du Centenaire, provenait de 53 pays et les visiteurs de 70 pays.

Soulignons aussi que le complexe du Heysel représente un investissement de plusieurs milliards de francs.

h) En outre, la Ville subit *une perte énorme de revenus* par le seul fait qu'une superficie de 1.096 Ha (43 % de son territoire), plus grande que celle de la commune de Schaerbeek, cinquième commune du pays, bénéficie d'une exonération totale sur le plan de la fiscalité par suite de la présence d'immeubles de l'Etat, de la Province, du Domaine, des Palais Royaux, des parastataux, des Ambassades, des organismes internationaux et de diverses associations sans but lucratif.

*
**

Nous n'avons pas manqué d'attirer l'attention du Gouvernement sur cette situation et notamment sur la menace qui

pèse dangereusement sur l'avenir de notre trésorerie communale.

Les Echevins des Finances des quatre Grandes Villes ont été reçus, mardi dernier, par le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur qui ont bien voulu admettre qu'effectivement le problème des Grandes Villes reste posé au sein de chaque région et qu'une solution particulière devait être envisagée à leur intention. Ils ont promis d'en saisir le Gouvernement.

Nous ne pouvons donc que conclure sur une note pessimiste quant à l'incidence financière de la régionalisation du Fonds des Communes sur la gestion future de notre Ville.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Artiges.

M. Artiges. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté M. l'Echevin De Rons décrire la situation budgétaire de notre Ville de Bruxelles. Le moins que l'on puisse dire est que l'avenir n'a rien de réjouissant. Le mérite de M. l'Echevin De Rons est d'ailleurs d'avoir tenté de prouver que la cote d'alerte était atteinte.

Mais nous n'avons perçu nulle part, dans cet exposé, l'intention que devrait avoir la Ville devant ces sombres perspectives, de limiter ou d'orienter différemment ses dépenses, c'est-à-dire d'envisager véritablement une politique budgétaire de crise.

Je ne crois pas, Monsieur l'Echevin, qu'il y ait quelqu'un — en dehors de vous, bien sûr — qui soit aussi conscient que mois du fait que l'Etat joue, dans tout cela, un rôle néfaste. Son attitude dictatoriale en la matière est responsable d'une partie de nos maux. Mais il n'est pas seul responsable. En ces temps difficiles, pour ma part, j'aurais souhaité connaître les matières dans lesquelles la Ville avait fait un effort de compression, ce qui, du même coup, aurait pu partiellement justifier les crédits que vous nous proposez. Hélas ! je n'ai rien trouvé en ce sens ou presque rien.

Je vais tenter de vous décrire les raisons qui m'amènent à affirmer que la Ville n'a pas essayé de limiter les dégâts.

La situation économique actuelle — tout le monde le sait ! — est catastrophique et laissait prévoir que la Ville aurait des difficultés budgétaires.

Que nous montre le budget ? Tout d'abord, que l'ordinaire est en équilibre. Celui-ci serait parfait s'il était réel. Mais en fait, cet équilibre est factice. Le budget ne reflète pas la réalité, non pas en raison de son caractère prévisionnel, auquel cas je n'aurais strictement rien à dire. Vous ne pouvez, en effet, prévoir, au franc près, ce que vous encaisserez en recettes et ce que vous dépenserez. Mais — et je le répète depuis que je siège ici — vous sous-estimez systématiquement vos recettes et surestimez, tout aussi volontairement, vos dépenses.

C'est une pratique qui, à mes yeux, est néfaste. Je sais que votre opinion est différente. Comme elle dure depuis longtemps, sans doute pensez-vous qu'elle durera toujours ! Malheureusement pour vous — et pour nous aussi d'ailleurs — vous ne pourrez toujours l'appliquer et je pense que vous le savez !

D'ailleurs, le rapport écrit que nous avons reçu avec le budget le prouve, puisqu'il fait ressortir, d'une manière absolument claire, que pour vous l'avenir de la Ville de Bruxelles, est très sombre.

Vous avez toujours, lorsqu'il s'agissait et de dépenses et de recettes ordinaires, déclaré que vos estimations étaient prudentes. En ce qui me concerne, je vais tenter de démontrer qu'elles ne sont pas justes. Pour cela, je prendrai deux exemples.

Le premier est basé sur le passé, c'est-à-dire l'état d'exécution du budget 1975. Je voudrais à cette occasion vous remercier d'avoir remis à chaque chef de groupe l'état d'exécution du budget de 1975 au mois de novembre. J'ai pu en tirer des enseignements et y trouver la confirmation de l'opinion que je viens d'exprimer, puisque votre budget ordinaire, en dépenses, au 3 novembre, n'était exécuté qu'aux deux tiers.

S'il s'agissait de l'extraordinaire, on retrouverait, à la même époque, une exécution du budget égale à la moitié de celui-ci.

Dès lors, on peut se poser la question : pourquoi avoir tant prévu, si l'on ne réalise pas ce qu'on prévoit ?

En ce qui concerne le budget de 1976, je crois que c'est bien plus subtil.

Vous avez tout récemment été averti par le Ministre de la Santé publique que la Ville devrait prévoir à son budget une somme de dépenses suffisantes pour couvrir le déficit 1974 des hôpitaux, soit, si je me souviens bien, 125 millions. Catastrophe évidemment ! Comment couvrir cette dépense ?

Mais, en période de Saint-Nicolas, le Ministre de l'Intérieur vous a permis de réévaluer votre quote-part dans le fonds des communes et ainsi vous retrouviez — si mes souvenirs sont exacts — 135 millions. Ouf ! l'alerte était passée.

Je suis tout à fait convaincu que vous ne pouviez pas, avant que le Ministre de la Santé publique ne vous en avertisse, évaluer le déficit des hôpitaux. D'ailleurs, le rapport le stipule : vous n'aviez, à l'origine, pas prévu un franc pour couvrir le déficit des hôpitaux. Je reconnais que, jusqu'à ces derniers jours, vous ne pouviez pas savoir que vous auriez une dépense supplémentaire de 125 millions à effectuer.

Mais il m'est venu un doute quant à la recette et il vous appartiendra de le dissiper. En effet, je me suis posé la question de savoir si, réellement, il a fallu que le Ministre de la Santé publique vous révèle que vous auriez 125 millions de dépenses à supporter pour que le Ministre de l'Intérieur vous annonce qu'il vous accorderait 135 millions supplémentaires. Mon opinion à cet égard est que vous saviez pertinemment bien, avant d'apprendre la dépense supplémentaire de 125 millions, que vous recevriez une quote-part plus importante dans le Fonds des Communes. Seulement, vous espériez ne pas devoir la révéler maintenant. Cela constituait une splendide poire pour la soif ! Hélas ! il a fallu en catastrophe sortir cette recette miracle, afin de compenser la dépense concernant les hôpitaux, sous peine de se retrouver avec un déficit, à l'ordinaire, de près de 100 millions !

Si le principe de l'annalité du budget est un principe parfaitement sain en soi, il me paraît incontestable qu'une bonne

gestion doit dépasser le cadre annuel. Il faudrait un plan qui couvre six ans entre deux élections communales. Du point de vue budgétaire, le Collège établirait un plan échevinal quant au développement des finances de la Ville. Or, dans aucun des budgets 72, 73, 74 75 et maintenant 76, je ne suis parvenu à trouver le fil conducteur révélant une politique budgétaire.

A de très rares exceptions près — et j'en parlerai tout à l'heure — il me semble qu'on ait uniquement cherché à parer les coups et pas à résoudre les problèmes ! Je n'ai pas pu trouver de ligne politique autre que celle visant à équilibrer le budget, au prix d'artifices comptables auxquels je viens de faire allusion.

Votre budget ordinaire de dépenses s'est développé en deux ans de deux milliards, soit un milliard par an : coquette somme ! A mon sens, cet accroissement ne correspond absolument pas soit à un approfondissement de votre ligne politique depuis 1971, soit à un changement d'orientation politique, ce qui aurait pu justifier une telle augmentation, que la politique en question soit bonne ou mauvaise.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire remarquer à propos du vote des taxes, j'estime que le budget consacré aux sports, à la jeunesse, aux matières sociales, est extrêmement maigre.

Prenons les dépenses de transfert qui, en principe, sont des dépenses de subsides, se montant à 816 millions et de cette somme soustrayons le déficit de la Commission d'Assistance publique soit 540 millions, celui des hôpitaux, soit 125 millions, ainsi que la part de l'Agglomération qui entre dans le cadre du budget des dépenses en transfert, soit 99 millions. L'on obtient le montant ridiculement bas de 152 millions, c'est-à-dire deux pour cent du budget ordinaire total de dépenses de la Ville : huit milliards. A quoi sont destinés ces deux pour cent : au tourisme, l'animation culturelle, les théâtres, le Palais des Beaux-Arts, les concerts, les manifestations artistiques et culturelles, l'aide aux familles bruxelloises, les subsides aux crèches des hôpitaux, les allocations pour toute naissance d'enfant bruxellois, l'A.S.B.L. « Réadaptation sociale », les centres de contact et l'Institut de Nursing

Evelyne Anspach. Tombent également dans la même catégorie les fêtes de quartier, les kermesses, les bassins de natation, les manifestations sportives et les maisons pour jeunes.

Toujours dans le budget ordinaire, pour certains domaines, les recettes et dépenses ne croissent pas dans la même mesure. On dirait vraiment qu'au fur et à mesure que les dépenses croissent, les recettes décroissent. C'est ainsi que les dépenses ordinaires de fonctionnement pour l'urbanisme croissent de près de dix-huit pour cent, tandis que les recettes diminuent de cinq pour cent, ce qui est extrêmement grave.

Il est un point de votre exposé sur lequel je voudrais revenir pour la bonne raison qu'il a, à mon avis, une importance capitale et qu'il dénote entre nous une grande divergence politique.

Il s'agit, vous le pensez bien, du problème de la régionalisation du Fonds des Communes et de ses conséquences extrêmement graves non seulement pour Bruxelles, mais pour toute la région de Bruxelles.

Je reconnais avec vous que l'injustice est criante. Cependant, en ce qui concerne votre argumentation justifiant la quote-part spéciale de quatre pour cent réservée à la Ville de Bruxelles, il me semble que vous oubliez une chose.

Bien sûr, Bruxelles a des charges de Police importantes qui découlent des surveillances d'ambassades et des nombreuses manifestations qui s'y déroulent.

Bien sûr, son réseau routier subit quotidiennement le flot des voitures pénétrant et quittant son territoire.

Bien sûr, une grande partie du territoire de la Ville, occupée par des institutions internationales, reste improductive d'impôts.

Bien sûr, la population scolaire importante de la Ville vient en grande partie d'autres communes.

Bien sûr, la population bruxelloise est, pour une grande part, composée d'employés et d'ouvriers, alors que les gens à gros revenus s'évadent vers les communes de la périphérie. Tout cela est vrai.

Mais vous avez oublié une chose : les dix-huit autres communes de l'agglomération se trouvent exactement devant les mêmes problèmes, à un niveau moindre peut-être, étant donné que leur population est moins nombreuse et leur territoire plus petit.

Avez-vous songé que le réseau routier de ces communes, surtout celles qui composent la couronne autour de Bruxelles, subissent aussi l'éclatement de la circulation venant de l'extérieur, et de celle qui veut sortir vers l'hinterland de l'agglomération ? Elles aussi ont des ambassades, subissent des manifestations — l'un d'elles est particulièrement concernée à cet égard ! — Quant aux institutions internationales, prenons l'O.T.A.N. qui s'est installé à Evere.

M. l'Echevin Brouhon. Non, Monsieur Artiges, l'O.T.A.N. est sur le territoire de Bruxelles.

M. Artiges. Je retire ce que j'ai dit pour l'O.T.A.N., mais ce n'est pas le seul cas. Il y a d'autres institutions internationales qui se trouvent sur d'autres communes. Excusez-moi pour l'erreur géographique ! Il faut dire que je me rends rarement à l'O.T.A.N.

M. l'Echevin Pierson. Vous n'êtes pas le seul ! Je n'y ai jamais mis les pieds.

M. Artiges. C'est bien ça !

M. Klein. Ce n'est pas comme M. Radoux.

M. Artiges. Je ne suis pas le seul à me tromper !

La population scolaire des communes de la périphérie de Bruxelles subit aussi l'influence du fait que les francophones des communes jouxtant la périphérie ne trouvent pas d'écoles françaises et envoient leurs enfants dans celles de la périphérie. Ces écoles-là ont donc aussi une population scolaire qui n'est pas uniquement composée d'enfants de leur commune.

Quant à Molenbeek, Anderlecht et Saint-Josse, leur population est aussi composée, pour une bonne part, d'employés et d'ouvriers.

En réalité, le problème se pose de façon globale et doit être envisagé dans un cadre régional.

En cette matière d'ailleurs, il importerait que Bruxelles montre un esprit de solidarité régionale et se concerte avec les dix-huit autres communes sans revendiquer pour son seul bénéfice.

Le poids de la Ville-Capitale, vous ne le supportez plus seul à l'heure actuelle !

C'était le cas au siècle dernier — vous y avez fait référence d'ailleurs —, mais il est temps que la Ville vive au vingtième siècle et non plus au dix-neuvième.

Au sujet du budget ordinaire, j'en terminerai par une question d'ordre social. Je veux parler du chômage. Chacun a pu se rendre compte de ce que le rôle des services publics peut et doit être important en cette matière.

Que nous montre le budget de la Ville en ce domaine ? Avant d'aller au fond des choses, il est nécessaire, Monsieur l'Echevin, que je vous pose une question à laquelle je vous demande de me répondre tout de suite si c'est possible.

En sections réunies, vous nous avez demandé de porter le montant de cinq millions prévu pour l'engagement de chômeurs à dix millions. Or, dans la liste des amendements que nous venons de recevoir, cette augmentation de crédit n'est pas reprise. S'agit-il d'une erreur, ou bien avez-vous décidé de revenir à la prévision initiale ? Mais quel qu'en soit le montant, je ne peux que regretter ce faible effort. En ces temps difficiles, il me semble que la Ville aurait pu faire un effort particulier pour engager des gens sans travail. C'est donc avec un faible crédit que vous tentez d'aider à la résorption du chômage.

Par contre, vous maintenez dans votre budget, des sommes importantes pour l'engagement de personnel intérimaire. Ce personnel coûte extrêmement cher. On prévoit 25 millions pour des honoraires et dépenses destinés à du personnel étranger à l'administration. N'aurait-il vraiment pas pu — en partie au moins — être remplacé par des chômeurs ?

Une dernière question au sujet du chômage et j'en aurai terminé avec l'ordinaire. C'est une question prématurée ou bien l'information qu'on m'a donnée est complètement fausse. Il m'est revenu que le Ministre des Affaires bruxelloises aurait suggéré à diverses communes de — je vais employer un terme assez fort — liquider les personnes âgées de plus de 50 ans engagées dans les communes par l'intermédiaire de l'O.N.E.M. pour les remplacer par de plus jeunes chômeurs.

J'aimerais que vous me donniez des éclaircissements quant à l'exactitude de mon information. Si elle est exacte, quelle sera l'attitude de la Ville ?

Le budget extraordinaire est tout aussi criticable que l'ordinaire.

Au mois de novembre, j'ai reçu un petit encart du Crédit communal de Belgique concernant les investissements communaux et particulièrement en matière de construction. On y lit ceci : « L'importance relative de la construction dans l'ensemble des travaux locaux est assez constante, mais eu égard à l'importance des montants mis en œuvre, il est clair qu'une légère augmentation des pourcentages cités ci-avant, suffirait à stimuler l'activité de la construction ».

Je crois que la Ville aurait tout intérêt à s'y conformer. Elle pourrait d'ailleurs le faire sans accroître son budget, parce qu'il suffirait qu'elle réalise tout ce qu'elle a prévu. Dès lors, elle donnerait une impulsion supplémentaire à de nombreux domaines économiques qui sont, à l'heure actuelle, en très mauvaise posture. J'ai remarqué notamment tout au long du budget, comme chaque année, que l'on prévoit une série de crédits à l'extraordinaire qui sont régulièrement reportés au budget suivant.

Et vous avez malgré tout un déficit de plus ou moins trois milliards à l'extraordinaire. Comment se décompose-t-il ? En consultant le budget, l'on constate que le tableau de tête se clôture avec un déficit présumé de deux milliards, déficit qui n'est compensé qu'à concurrence de 500 millions de recettes.

L'exercice propre présente un déficit de 1 milliard 300 millions et cela malgré la prévision d'emprunt de un milliard.

Résumons-nous : 1 milliard et demi d'exercices antérieurs non couverts par des recettes correspondantes, plus 1 milliard 300 millions d'exercice propre qui n'est pas couvert non plus par des recettes antérieures, cela donne 2 milliards 800 millions de dépenses extraordinaires sans aucun moyen de couverture.

Ce n'est pas de cette manière que vous contribuerez à résoudre les problèmes financiers des entrepreneurs qui sont ou qui seront, dans un avenir proche, vos créanciers. Je me demande s'il est possible d'évaluer le nombre de faillites que vous pourriez bientôt avoir sur la conscience ou que vous avez déjà peut-être sur la conscience ! Comment parviendrez-vous encore à donner du crédit à vos projets d'investissement si votre misère est aussi criante que le budget 1976 le révèle ?

Venons-en à l'emprunt d'un milliard que vous comptez lancer au cours de l'exercice 1976. Tout d'abord il ne parvient pas à résorber votre déficit.

Prenons, ensuite, à titre d'exemple la fonction 124 « Le Patrimoine privé », à l'extraordinaire : le budget que vous prévoyez de réaliser en 1976 est grosso modo d'un milliard (plus ou moins 950 millions). Si vous réalisez effectivement ce programme, l'emprunt d'un milliard sera « mangé » immédiatement ! Ce n'était donc pas un milliard qu'il vous fallait emprunter, mais beaucoup plus. A moins, bien sûr, que vous ne comptiez pas, au cours de l'exercice 1976, — ce que je crois d'ailleurs — réaliser tous vos projets extraordinaires.

Lors de la séance des sections réunies, au cours de laquelle j'ai posé quelques questions à propos de l'emprunt d'un milliard, vous avez fait allusion à un emprunt d'Etat lancé il n'y a pas tellement longtemps et qui, pour une bonne part, n'aurait pas pu être placé dans le public.

L'emprunt que la Ville va lancer, ne se trouvera-t-il pas dans la même situation ? Il est peut-être difficile de répondre étant donné que la conjoncture peut reprendre d'une manière favorable, mais cela m'étonnerait dans les circonstances actuelles. A mon avis, nous n'avons pas encore atteint le fond.

Mais à supposer que cet emprunt reste bloqué dans les banques, je me demande vraiment si les circonstances se

prêtent à son lancement. La période de l'année que vous choisissez pour lancer l'emprunt, c'est-à-dire la fin de l'année, est-elle opportune ? En tout cas, permettez-moi de vous souhaitez bonne chance.

Vous avez aussi, en sections réunies, évoqué la possibilité de travailler par ouvertures de crédit, pour financer les travaux d'investissement, de manière à retarder au maximum le moment de lancer l'emprunt. Vous prétendez que cela coûte moins cher en intérêts. Je l'admets dans la mesure où vous prélevez peu sur vos ouvertures de crédit. Si tel est le cas, c'est que vous avez peu à payer ! Or, les chiffres révèlent que vous aurez tout de suite à demander une ouverture de crédit fort importante, à moins, je le répète, que vous n'ayez pas l'intention de payer vos créanciers !

Pour ma part, j'estime que la solution partielle à vos maux, consiste à lancer cet emprunt d'un milliard le plus rapidement possible. Bien sûr, les taux d'intérêt à payer à ceux qui achètent des parts de l'emprunt, est de 9,5 pour cent environ. Bien sûr, le taux de l'ouverture de crédit n'est que de 8,5 pour cent. Il y a donc un gain de un pour cent pour la Ville. Mais il ne faut pas oublier non plus que le milliard, si l'emprunt a du succès, vous donne une trésorerie abondante et que vous pouvez placer celle-ci à terme, ce qui procure de l'intérêt créditeur qui compensera partiellement les taux d'intérêt à payer.

Je crois, Monsieur l'Echevin, pouvoir conclure en affirmant que, visiblement, ce budget ne vous plaît pas. Il vous met mal à l'aise par les perspectives d'avenir qu'il révèle. Je suis un peu dans le même état d'esprit que vous. Mais, à mon avis, la manière dont vous tentez de résoudre vos problèmes ne vous sauvera pas.

Je ne charche nullement à vous imputer à vous seul la responsabilité d'un tel budget. Sont, en effet, responsables de cette situation : l'Etat, la crise, le Collège tout entier ! Mais je regrette de ne pouvoir m'associer à un tel budget qui ne révèle aucun effort et aucun combat !

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, après cette critique chiffrée que vient de faire notre Collègue, M. Artiges, je voudrais définir quelques grandes options de la politique communale, telles qu'elles sont envisagées par notre groupe. Elles s'adressent en partie à l'Echevin des Finances bien sûr — puisque la finance c'est le nerf de la guerre ! — mais aussi à l'ensemble du Collège et à vous en particulier, Monsieur le Bourgmestre, qui devez envisager et orchestrer l'ensemble de cette politique dans l'année à venir.

Depuis notre entrée au Conseil communal en 1971, nous ne cessons de réclamer la poursuite d'une politique rapprochant davantage le citoyen du pouvoir communal. C'était d'ailleurs le thème développé dans cette assemblée, lors de notre première séance en janvier 1971, où notre Collègue André Lagasse proposait la création d'un bulletin communal d'information, chose que le Collège réalisa, et nous nous en réjouissons encore.

Alors que nous discutons pour la dernière fois avant les élections communales de 1976 d'un budget d'importance (13 milliards si l'on additionne l'ordinaire et l'extraordinaire), je voudrais définir quelques grandes idées d'une politique communale plus proche du citoyen, d'un gestion permettant à celui-ci de participer davantage, de façon consciente et organiséeà la vie de la commune, en d'autres termes définir une politique qui sortirait des sentiers battus. Ces idées prennent une plus grande actualité encore au moment où se dessinent les fusions de communes car elles trouveront une meilleure application dans ces entités agrandies et Bruxelles, commune de 152.000 habitants, constitue, je crois, le lieu par excellence de leur mise en application.

Une philosophie nouvelle doit se dégager. Depuis toujours, le principe fondamental de la gestion communale a résidé uniquement dans la sanction donnée lors des élections par le citoyen appelé aux urnes. En dehors de cet acte, sanctionnant une politique étalée sur six ans, et un geste d'espoir en une politique semblable ou en un changement radical, rien ou peu de choses sont demandées à l'électeur durant le mandat que remplissent ses élus.

Pourquoi, dès lors, ne pas envisager la création de ce qu'on pourrait appeler des commissions permanentes de participation communale ? Elles se justifient par le fait que dans une commune de l'importance de la nôtre, les préoccupations des autorités communales sont complexes et les décisions — il faut le dire — parfois hâtives, parfois erronées, non pas par mauvaise volonté, mais par manque de contact, par manque d'information, se ressentent très vivement par la population concernée.

Dans notre esprit, chaque échevinat devrait connaître une commission de participation qui serait ainsi régulièrement informée et qui se réunirait lorsqu'un problème important serait abordé. Je ne vais pas ce soir développer le fonctionnement détaillé, ni la composition de ces commissions. Je vous dirai simplement que nous avons en ce domaine une idée bien précise, puisqu'une proposition de loi a été déposée à la Chambre traitant de ce sujet et contresignée par notre Président, Léon Defosset.

Je ne reviendrai à l'information par le bulletin communal dont j'ai déjà parlé, que pour émettre certaines critiques. Nous sommes d'accord sur le principe. Notre bulletin existe et c'est très bien, ai-je dit. Son contenu, toutefois, est loin de rencontrer l'accord de toute la population. Nous le répétons une fois de plus : il devrait constituer le miroir du travail qu'effectue chaque membre du Collège échevinal, mais aussi être le reflet de nos réunions du Conseil.

Je sais que vous ne voulez pas que le moindre article soit nominatif : Messieurs, je crois que c'est une erreur ! Une synthèse de nos délibérations devrait y apparaître, comme l'avis de chacun des groupes qui constituent cette assemblée. Pourquoi craindre l'avis d'un adversaire si cet avis, tout opposé qu'il soit, présente un aspect constructif ? En exclure la polémique ? Entièrement d'accord ! Mais permettre à chacun des groupes de donner son avis en dehors de cette enceinte. Même si cet avis est parfois gênant pour certains !

Le citoyen, dit la loi, peut se procurer les délibérations du Conseil, mais à ses frais. Il y a là quelque chose d'anormal. Tout comme d'ailleurs le fait que ce budget que nous discutons n'est pratiquement connu que de nous et de quel-

ques privilégiés. Il est connu également par les articles que la Presse en fait, mais avouez tout de même que c'est limité. Qui sait parmi les citoyens qu'un budget donne toujours naissance à un compte ? Les budgets et les comptes devraient, par conséquent, faire l'objet d'articles dans le bulletin communal d'une part, et, d'autre part, devraient être communiqué gratuitement aux commissions de participation dont j'ai parlé il y a un instant.

Des pétitions parviennent au Collège. Jadis nous n'en étions même pas informés. Je suis intervenu à différentes reprises à ce sujet. Il faut reconnaître, Monsieur le Bourgmestre, qu'en ce domaine un sérieux progrès a été fait. A présent, on nous en fait part. La dernière, je crois, date d'une quinzaine de jours : vous nous l'avez signalée. Mais la suite ne semble pas nous être communiquée. Une commission des pétitions devrait exister à Bruxelles-Ville. comme il en existe une à la Chambre et au Sénat. Le droit de pétitions au niveau parlementaire est d'ailleurs garanti au citoyen belge par la Constitution. C'est dans cette optique que nous estimons que, sous des conditions précises, le Conseil communal devrait consacrer une seconde délibération à un même objet si un nombre suffisant d'habitants à déterminer le réclame. Cela nous éviterait bien des écueils, comme dans le plans d'aménagement par exemple. Rappelez-vous le tollé qu'a déclenché le projet d'aménagement de Neder-Over-Heembeek. Je crois que, si cette procédure était établie une fois pour toutes, bien entendu sur des sujets d'importance, cela empêcherait que de pareilles situations surviennent.

Enfin, le referendum d'avis.

Certes, je le précise, ce referendum d'avis ne peut forcer une décision. Mais rien n'empêche les autorités de demander l'avis des citoyens sur une question bien déterminée. Nous déciderons après, peut-être différemment des résultats obtenus, mais au moins nous connaîtrons l'avis de ceux qui nous ont envoyés sur ces bancs. J'admets qu'en ce domaine un danger existe — et c'est vraisemblablement ce que vous allez me rétorquer — celui d'un recours trop fréquent à ce système. Ce danger pourrait être écarté si des règles précises étaient édictées, telles l'importance du sujet, le nombre de demandeurs du referendum tant au sein du Conseil

que parmi la population. En effet, dans notre esprit, ce referendum d'avis pourrait tout aussi bien être sollicité par l'ensemble du Conseil que par la population elle-même. Est-ce utopique ?? Je ne le crois pas. Cela sort bien sûr des sentiers battus, du traditionnalisme.

Ce referendum d'avis qu'un Conseil communal pourrait organiser a d'ailleurs déjà — à l'état embryonnaire, je le sais — été mis en application au niveau de notre parti pour l'aménagement du quartier Pagodes-Araucaria. Vous vous en souvenez, mes chers Collègues, il y a de cela trois ans, nous vous avons soumis les résultats. Je reconnais que vous en avez tenu compte et je vous en remercie. Cela prouve bien que c'est une nécessité. L'aménagement a eu lieu en partie, la suite a été votée il y a un mois à peine et sous peu, cet aménagement sera achevé comme les habitants de l'endroit l'ont souhaité. Cet aménagement ne sera pas celui que l'on se proposait, à savoir ces parkings en dents de scie qui avaient fait hurler la région ! Ce sera celui que la majorité des habitants de ce quartier ont réclamé. N'est-ce pas logique, alors que tout le monde parle de la qualité de la vie, de faire vivre l'homme dans un environnement convenable qui soit le sien et non celui qu'on lui impose.

Chers collègues, cet ensemble de mesures que j'ai tenté très rapidement d'esquisser dans l'optique de l'association des habitants à la gestion communale, sont-elles adaptées à l'objectif ? Elles ont certainement l'avantage d'exister. Je ne dis pas qu'elles sont parfaites : elles sont à discuter, comme toutes choses d'ailleurs. Mais elles ont aussi l'avantage de vous fournir matière à réflexion dans un domaine qui concerne non pas seulement 41 élus du peuple, mais bien les 152.000 Bruxellois au nom desquels nous parlons dans cette assemblée.

L'évolution de notre population qui, en 75 ans, a connu un exode de plus ou moins 59.000 unités y gagnerait certainement. Ce serait vraisemblablement une possibilité de faire revenir les Bruxellois à Bruxelles. Je vous demande d'y réfléchir.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Lagasse. Ensuite nous interromperons la séance.

M. Lagasse. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, vous aurez sans doute remarqué l'attention toute particulière avec laquelle notre groupe a suivi l'exposé de l'Echevin des Finances. Du reste, très bientôt, Monsieur le Bourgmestre, lorsque vous donnerez les justifications des chapitres du budget qui vous concernent plus spécialement et lorsque les sept autres échevins feront pareillement l'exposé de leurs réalisations et de leurs projets, nous y apporterons une attention tout aussi soutenue.

Pourquoi cette attention spéciale ? Mesdames et Messieurs, ceci est le cinquième budget que notre Conseil communal se voit présenter depuis les dernières élections. Mais c'est le premier budget, Monsieur le Bourgmestre, qui est présenté sous votre présidence.

Lors de votre installation comme bourgmestre il y a quelques semaines, nous avions exprimé des vœux très précis. L'un d'eux concernait l'attitude de la majorité qu'aujourd'hui vous présidez devant les suggestions et les initiatives des Conseillers communaux de l'opposition.

Le moment est venu de voir si ce vœu a été entendu : y a-t-il vraiment un changement dans la politique suivie par le Collège, depuis que vous présidez et depuis que M. Piron en fait partie ? Nous pourrons le vérifier aisément, notamment d'après l'accueil qui sera réservé aux questions qui ont été posées par nos porte-parole et surtout aux amendements que notre groupe déposera.

Seront-ils examinés par le Collège avec un esprit constructif, avec le souci d'améliorer le travail budgétaire, ou bien seront-ils, comme jadis, écartés d'un revers de la main ?

Ces amendements, je le dis tout de suite, ne bouleverseront nullement votre projet de budget. Ils peuvent même paraître très modestes, si l'on considère les montants en cause. Mais croyez bien qu'ils ont une importance de principe considérable à nos yeux et beaucoup de choses peuvent dépendre de l'accueil que vous leur réserverez.

Dès aujourd'hui avec M. Klein, j'ai déposé un amendement qui vient d'être distribué aux Conseillers communaux. Je ne le commenterai pas maintenant. Mais vous avez tous

compris qu'il s'agit de quelque chose qui nous tient fort à cœur : la qualité de la langue française et la place que l'on veut assurer à celle-ci dans nos administrations.

D'autres amendements suivront et ils seront justifiés au moment voulu.

Pour l'instant, je me borne à répéter que beaucoup de choses peuvent dépendre de l'attention avec laquelle le Collège que vous présidez, Monsieur le Bourgmestre, acceptera de les étudier.

Je vous remercie d'avance.

M. le Bourgmestre. Mes chers collègues, je vous propose de suspendre la séance afin de nous restaurer quelque peu. Nous reprendrons nos travaux à 18 heures.

— De zitting wordt onderbroken te zeventien uur dertig.

— La séance est interrompue à dix-sept heures et demie.

— De zitting wordt te achtien uur vijf hernomen.

— La séance est reprise à dix-huit heures cinq.

De heer Anciaux. Mijnheer de Burgemeester, Dames en Heren, de Schepen van Financiën, de heer De Rons, heeft het grootste deel van zijn algemene uiteenzetting gewijd aan de pessimistische perspectieven, de pessimistische verwachtingen voor de toekomst. Het grootste deel handelde daarover, minder handelde het over de begroting 1976.

Ik wens, Mijnheer de Burgemeester, in mijn algemene interventie, die trouwens bondig zal zijn, in de eerste plaats te handelen over hetgeen de heer Schepen De Rons heeft

uiteengezet, daarna zal ik even de uiteenzetting van de onderscheidene schepenen in verband met de begroting 1976 onder de loupe nemen.

Wanneer dus de heer Schepen van Financiën dergelijke woorden uitspreekt, doet ons dat diep nadenken. Ieder van ons is inderdaad verplicht de toekomst nogal zwart in te kijken wanneer wij deze pessimistische gegevens van de heer Schepen aanhoren. Wij hebben een zeer interressante documentatie ter onzer beschikking gekregen. De problemen voor de Stad Brussel liggen in dezelfde orde als deze voor al de grote steden. Ze stellen zich echter scherper voor Brussel.

Reeds tijdens vroegere tussenkomsten, geachte Collega's, heb ik gehandeld over de specifieke taak van Brussel als hoofdstad, met haar speciale en specifieke rechten, maar dan ook met haar speciale en specifieke verplichtingen.

Wanneer er dus in de eerste plaats problemen zijn voor Brussel, ressorteren deze uit het feit dat Brussel de hoofdstad is van het land en dat door deze hoofdstadsfunctie heel wat verplichtingen worden opgelegd.

Bij het analyseren van de uiteenzetting van de heer Schepen, blijkt inderdaad dat het onderwijs en de centralisatie van het onderwijs en de speciale inspanning die de Stad Brussel steeds gedaan heeft voor het onderwijs, niet alleen, doch in grote mate, het gevolg zijn van die hoofdstadsfunctie.

Dat wat betreft de Schone Kunsten het zeer juist is dat Brussel heel wat levert, dat niet alleen voor de Brusselaars geldt, maar ook voor het omliggende, voor de verspreiding van de Franse zowel als van de Nederlandse kultuur. Dit alles volgt uit het feit dat Brussel de hoofdstad is van het land, waar deze twee kulturen bestaan en recht tot ontplooiing hebben. Ook de grote lasten van de Commissie van Openbare Onderstand volgen voor een groot deel uit de centrale ligging, uit het feit dat Brussel de grootstad is van het omliggende en in grote mate zelfs haar universitaire opdrachten wil vervullen, hulp wil verlenen aan de universiteiten, zo belangrijk voor een hoofdstad.

De politionele verplichtingen, de wegenis, zelfs de burgerlijke stand, tot mijn verwondering, blijken ook uit deze cen-

trale ligging van de hoofdstad. Vooral wanneer de heer Schepen gehandeld heeft over de economie en de belangrijke taken en opdrachten die aan het Heizelcompleks gegeven worden, dan is dit bijna uitsluitend door de hoofdstadsfunctie dat Brussel deze taken op zich heeft geladen.

Ook het enorme inkomenverlies, door het feit dat er grote oppervlakten voor doeleinden worden bestemd die niets opleveren, waaruit geen inkomsten kunnen getrokken worden, is opnieuw een gevolg van die hoofdstadsfunctie. Ik heb dat steeds herhaald, in tegenstrijd met andere leden van deze vergadering, die te pas en ten onpas zegden dat het alléén over de Brusselaars ging. De taken, de opdrachten van deze stad gelden veel verder dan alleen de Brusselaars.

Mijnheer de Burgemeester, Dames en Heren, wanneer wij nu voor het feit staan dat binnen enkele jaren de financiële toestand van deze hoofdstad precair zal worden, in moeilijkheden zal geraken, dan is dat eveneens een gevolg van een politiek die in dit land gevoerd werd, een politiek die ikzelf steeds heb bestreden, met name een regionalisatie met drie.

Wanneer wij inderdaad regionaliseren met drie en van Brussel, niet alleen van de Stad Brussel, maar van heel de regio Brussel een derde gelijkwaardig gewest willen maken, dan komen daar de consequenties uit voort dat bij nationale dotatie, bij geld dat nationaal toebedeeld wordt aan de verschillende regio's, dezelfde criteria voor het gewest Brussel gelden als voor de andere gewesten. Dat is een noodzakelijk gevolg daarvan. Dat is een gevolg van een toestand die velen hebben gewild, die ik steeds heb bestreden.

Wanneer wij de algemene uiteenzetting van de heer Schepen van Financiën van deze stad aanhoren, Dames en Heren, dan kunnen we slechts twee gevolgtrekkingen maken, ofwel moeten wij Brussel deconcentreren. Deconcentreren betekent dat wij hier een aantal taken zouden moeten uit wegtrekken die geld kosten, maar dan komt misschien in vraag : het hoofdstad-zijn.

Ik wens niet in dergelijke mate Brussel te deconcentreren, in een bepaalde mate wel, omdat ik ervan overtuigd ben dat de inwoners van Brussel in een onleefbare gemeente komen

wanneer alles hier geconcentreerd wordt. Maar kom, het is het ene of het andere. Wanneer men steeds alles in Brussel wil, dan moet men daar de gevolgen van dragen.

Anderzijds is de uiteenzetting van de heer Schepen een pleidooi voor een thesis die ikzelf niet aankleef, met name dat Brussel een Rijksgebied zou moeten worden. Maar wanneer er zodanig veel lasten door het Rijk moeten gedragen worden voor deze stad, dan is het vanzelfsprekend dat het Rijk hier ook heel wat medezeggenschap wil hebben. Wanneer ik zeg het Rijk, bedoel ik daarmee de twee gemeenschappen in dit land die hun medezeggingschap willen hebben. Dat zijn dus de consequenties die men hieruit moet trekken wanneer men deze thesis vooropstelt.

Ik wil zo ver niet gaan. Ik ben van oordeel dat wij goed moeten inzien waar de gevolgen liggen van onze politiek die wij zelf wensen te voeren. Daarop kan ik nog geen antwoord geven. Degenen die een politiek van concentratie voeren in Brussel van heel wat aangelegenheden, van heel de financiële macht van dit land, van concentratie in Brussel van de bestuurlijke apparaten, wanneer deze politiek gevoerd wordt en Brussel een afzonderlijk gewest wordt, dan zijn de consequenties daarvan duidelijk.

Wanneer wij een politiek voeren van regionalisatie met drie en het Brusselse gewest op een gelijkwaardige voet willen houden, dan is het vanzelfsprekend dat dezelfde criteria maar kunnen gelden als voor de andere gewesten en dan zijn de financiële gevolgen voor Brussel zeer nadelig.

Tenslotte, Mijnheer de Burgemeester, Dames en Heren, wil ik even hardop nadenken over hetgeen de heer Lagasse gezegd heeft. Ik meen wel dat ik de heer Lagasse goed begrepen heb en dan moet daaronder enigszins verstaan worden dat hij hier in feite een bepaald aanbod heeft gedaan aan het Schepencollege, aan de meerderheid, aanbod om de amendementen te aanvaarden en dat dan alles hier bijna in een goede verstandhouding zou kunnen verlopen.

Dames en Heren, ik geloof dat wij leven in een parlementaire democratie en dat het in deze democratie belangrijk is dat wij een meerderheid en een oppositie hebben.

Wanneer het nu zou blijken dat ik hier de enige ben die als oppositie overblijf in deze Gemeenteraad, goed, dan wil ik die taak verder vervullen, maar dat men ons duidelijk maakt of het F.D.F. hier een aanbod gedaan heeft aan de meerderheid om eveneens tot de meerderheid te behoren !

De heer Artiges. Een deel van de meerderheid.

De heer Anciaux. Misschien is het wel zo dat wij hier in een onduidelijkheid leven wat dat betreft, in een onduidelijkheid wanneer ik zie dat de heer Klein, die tot dezelfde groep behoort als de heer Piron, een amendement indient — en het is mogelijk dat hij dit indient als lid van de meerderheid — maar wanneer hij amendementen indient samen met den lid van de oppositie, dan zijn ofwel de heer Klein en de heer Piron in de oppositie, maar dan klopt het niet met het Schepencollege, ofwel is de heer Lagasse eveneens in de meerderheid ! *(Rires. — Gelach).* Ik wil deze situatie nu eens duidelijk stellen. Het is voor onze democratie goed dat we duidelijk weten waaraan of waaraf, dat we weten wie er een meerderheid vormt en wie een oppositie vormt. Dat klink misschien allemaal belachelijk wat ik hier zeg, maar ik meen dat zeer ernstig ! Het is goed dat wij weten wie meerderheid vormt en wie oppositie ! Dat is, op zijn minst gezegd, op dit ogenblik, door de houding aangenomen door de heer Klein, door de woorden van de heer Lagasse en de houding die hij aanneemt van het amenderen, samen met de heer Klein, niet meer duidelijk !

Dit wenst ik als inleiding bij deze bespreking te zeggen.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. l'Echevin De Rons.

M. l'Echevin De Rons. M. Artiges se plaint tout d'abord...

M. Artiges. Je vous plains !

M. l'Echevin De Rons. ... se plaint du fait que, nulle part, il n'a trouvé trace d'une réduction des dépenses. Ce qui ne l'empêchera pas, plus tard, de nous reprocher de ne pas faire assez de dépenses ! J'y reviendrai tantôt.

Que propose M. Artiges en contrepartie ?

Nos dépenses se composent essentiellement comme suit : Il y a d'abord l'Enseignement. Ensuite, la Police qui se plaint de ses cadres trop étroits et prétend avoir besoin de nouveaux cadres !

L'Administration générale et le Patrimoine demandent aussi avec beaucoup d'insistance, de nouveaux cadres. Il doit y avoir, au Service du Personnel, je ne sais combien de demandes d'extension de cadre en instance d'examen.

« La Dette », pas question d'y toucher, au contraire ! M. Artiges propose de contracter plus d'emprunts et, par conséquent, de majorer les dépenses de « La Dette ».

Je n'ai pas l'impression non plus que nous allons réduire nos dépenses en ce qui concerne l'Assistance publique.

Oserait-on toucher aux dépenses faites pour la Voirie ? Pour la Jeunesse et les Sports ? Pour l'action sociale et familiale ?

Mesdames, Messieurs, j'ai cité presque la totalité de nos dépenses !

J'attends des propositions plus concrètes et plus précises de la part de M. Artiges.

J'ai signalé que le rythme d'accroissement s'était affaibli. Au lieu des 22 pour cent constatés au budget précédent, nous sommes descendus à un accroissement de 15,9 pour cent, ce qui est encore énorme, bien entendu. C'est surtout le fait des circonstances. Mais je ne crois pas que nous puissions, dans nos divers services, allant de l'Enseignement à l'Action sociale et familiale, trouver des besoins moindres que ceux qu'il a fallu prendre en considération l'année dernière et les années précédentes.

M. Artiges nous a dit que l'équilibre était factice, que, systématiquement, les recettes sont sous-estimées et les dépenses surestimées. Cela signifie en termes clairs, je suppose, que non seulement ce budget présente un équilibre, mais présenterait un boni. C'est évidemment là une impression, mais ce n'est qu'une impression !

M. Artiges peut évidemment penser que certaines estimations sont trop pessimistes. Mais il me serait très aisé de

trouver d'autres estimations qui, pour ma part, me paraissent trop optimistes ! Cela vaut notamment pour l'estimation du produit des centimes additionnels au précompte immobilier. La majoration de rendement est, à mon avis, très élevée. J'ai dû la mentionner au budget parce que les services de l'Etat nous imposent la reprise de ce chiffre. Mais, à mon avis, c'est un chiffre torp optimiste.

On trouve toujours des estimations optimistes et pessimistes dans un budget. L'un compense, en général, l'autre.

Ce qui est plus grave, c'est lorsque M. Artiges nous a dit que l'estimation faite au budget n'est pas juste. Cela n'est vraiment pas sérieux ! Depuis 17 ans, en effet, nous avons constaté que les comptes ont au moins confirmé les prévisions budgétaires. Nous avons déposé des budgets en équilibre et des comptes en équilibre, et cela — je le répète — pendant 16 ou 17 ans, ce qui me semble quand même démontrer que le travail que nous effectuons est sérieux.

M. Artiges nous a déclaré aussi qu'en se basant sur les engagements, le budget de 1975 n'était réalisé qu'à raison des deux tiers. Voilà le danger de communiquer trop de renseignements ! J'avais d'ailleurs insisté au préalable sur le fait qu'en réalité, ce tableau des engagements n'avait pas de signification absolue et qu'il fallait l'examiner avec énormément de prudence, voire de réticence.

Je vous donne quelques exemples. Il est vrai que le budget de 1975 n'est pas réalisé à raison de onze douzième. Mais il est tout aussi vrai — et c'est stipulé dans le rapport — que les pensions, par exemple, ne sont comptabilisées en engagements qu'à la fin de l'année. Or, pensions et cotisations représentent 500 millions. La dette n'est comptabilisée qu'à la fin de l'année et cela représente 475 millions ! Rien que pour ces deux postes, j'atteins déjà 975 millions. D'autres postes ne sont encore comptabilisés qu'à la fin de l'année, certains même au moins de janvier de l'année suivante.

Par conséquent, n'attachez pas trop d'importance à ces engagements. Cela vous permet uniquement, pour un article, de constater que la prévision est peut-être exagérée ou insignifiante et éventuellement de poser une question. Mais c'est tout !

M. Artiges a exprimé sa surprise de ce que nous ayons trouvé des ressources pour combler la dépense inhérente à l'intervention dans le déficit des hôpitaux. Il ne faut pas chercher de mystère dans tout cela. De quoi s'agit-il ? Nous avions prévu, comme les années antérieures, une quote-part qui s'élevait à 135 pour cent de celle touchée dans l'année pénultième.

Vous savez tous qu'au compte, il est apparu que cette prévision relativement optimiste était en fait dépassée : nous avons touché davantage.

Pour cette année-ci, nous avons constaté aussi que la dotation nationale du Fonds des Communes était relativement élevée. Pourquoi ? Parce que cette dotation est alimentée par des ressources fiscales. Or, il est évident que, dans les années d'inflation, les revenus des personnes physiques notamment augmentent considérablement, nominativement bien entendu. Dès lors, les rendements fiscaux sont relativement élevés aussi. C'est la raison pour laquelle nous avons pu prévoir 140 pour cent de l'année 1974. Il n'y a rien de bien sorcier à cela : c'est tout à fait normal !

M. Artiges nous a reproché de ne pas trouver de fil conducteur d'une politique budgétaire dans notre budget. Mesdames, Messieurs, je vous ai déjà dit et répété que la politique de l'Echevin des Finances consistait — depuis très longtemps déjà — à arriver, par toutes sortes de moyens, à l'équilibre budgétaire à l'ordinaire, afin de pouvoir réserver les possibilités d'emprunt au budget extraordinaire. Je crois que c'est une politique sage et qui est payante.

Quant à la politique suivie dans chacun des services de la Ville, je dois évidemment me référer à l'exposé que fera chaque échevin. Vous aurez l'occasion, à ce moment-là, de critiquer éventuellement cette politique.

Un certain moment, M. Artiges nous a reproché qu'aux transferts, nos dépenses étaient très peu élevées. Il nous a parlé de 152 millions, en matière de transferts, en dehors des postes qu'il a cités. En fait, un effort très sérieux a été fait dans tous les domaines relevés par M. Artiges. Encore une fois, mes Collègues auront l'occasion, bientôt, de vous exposer la chose.

Quant à la régionalisation du Fonds des Communes, je note que M. Artiges est d'accord sur les constatations que j'ai faites, mais il me reproche un oubli. Cet oubli est volontaire, Mesdames, Messieurs ! Je sais très bien que les dix-huit autres communes vont avoir des difficultés, que d'autres communes de l'agglomération bruxelloise, si elles ne connaissent pas exactement la situation de la Ville de Bruxelles, ont tout de même des charges comparables dans certains domaines.

Il est évident que des communes qui, dans le passé, avaient 6.000 habitants et qui en comptent maintenant 70 à 80.000 ont dû nécessairement créer un enseignement moyen et d'autres installer des plaines de sports, etc. C'est normal ! Dès lors, leurs charges se sont accrues sensiblement.

Il ne fait pas de doute que ces communes parviendront difficilement à boucler leur budget !

Mais, Mesdames, Messieurs, nous parlons du budget de la Ville de Bruxelles ! Je suis l'Echevin des Finances de la Ville de Bruxelles et je me limite évidemment au budget de la commune de Bruxelles.

M. Artiges nous a parlé du problème du chômage. Il ne retrouve plus l'augmentation de crédit qui, à un certain moment, avait été proposée : de cinq à dix millions. Effectivement, cette majoration n'a pas été retenue provisoirement parce que, de divers côtés, les services insistaient pour obtenir la majoration des prévisions de dépenses pour les intérimaires, estimant que ce personnel avait un rendement plus réel et plus important.

Il était délicat pour un Echevin des Finances d'accorder en même temps l'augmentation de la prévision des intérimaires et celle des chômeurs. Dès lors, j'ai prévu une majoration pour les intérimaires, maintenu les cinq millions pour les chômeurs. Bien entendu si, au cours de l'année, nous parvenons à mettre au travail plus de chômeurs, le Collège vous demandera des crédits supplémentaires. Accorder en même temps les deux majorations me semblait excessif.

Vous avez parlé d'instructions qui auraient été données par le Ministère des Affaires bruxelloises. Je n'en connaissais pas le premier mot, Monsieur Artiges.

Je me suis informé rapidement et voici la teneur de la petite note qu'on vient de me transmettre. Les communes doivent renouveler annuellement les autorisations. Bruxelles respecte ces dispositions. Mais d'autres communes n'auraient pas renouvelé les demandes en temps utile. Pour voir clair dans la situation générale, le Ministère a écrit à toutes les communes, y compris celles qui sont en règle, les invitant à donner un préavis. Des contacts oraux ont été pris avec le Ministère et il en ressort que les agents de l'O.N.E.M. pourront être maintenus en service après le 1er janvier prochain, le tout relevant de mesures de formalisme administratif, simplement.

Il n'est donc pas question de remplacer de vieux chômeurs par des jeunes. Voilà les renseignements que j'ai pu obtenir.

Vous avez parlé du budget extraordinaire et vous estimez que nos investissements sont insuffisants. Je pense que mes Collègues vont essayer de vous prouver le contraire. L'Echevin des Propriétés communales fera d'abord état d'un programme de près d'un milliard de francs.

M. l'Echevin Pierson. 853,8 millions !

M. l'Echevin De Rons. Ce n'est pas mal déjà ! M. De Saulnier parlera d'un programme de plus d'un milliard. M. le Bourgmestre présentera un programme de 500 millions. Vous aurez ainsi l'occasion de demander la situation exacte dans laquelle se trouvent les divers projets évoqués par mes Collègues.

M. Artiges prétend ou semble croire que ces investissements seraient insuffisants parce que les moyens financiers feraient défaut : cela n'est pas vrai du tout !

Tous mes Collègues sont ici et je défie l'un d'entre eux de me citer un travail extraordinaire qui n'a pas pu être réalisé, par manque de ressources financières. Il n'en existe pas ! Cela ne s'est jamais présenté depuis que je suis échevin des Finances de la Ville de Bruxelles !

M. Artiges se base, pour affirmer cela, sur un déficit de l'extraordinaire. Mesdames, Messieurs, un déficit au budget extraordinaire c'est une blague ! En effet, d'où viennent les

ressources de l'extraordinaire ? D'emprunts évidemment ! Aussi longtemps que notre trésorerie est suffisante pour financer les travaux à réaliser, il est évident que nous n'allons pas procéder à l'émission d'un emprunt. Un tel emprunt nous coûtera certainement du 9,5 pour cent. Que ferions-nous de cet argent ? Nous le placerions évidemment à notre compte courant au Crédit communal, et cela ne rapporterait quasi-rien. La différence serait énorme. Il en résulterait une charge écrasante. Du reste, dans les instructions ministérielles, on insiste beaucoup sur la nécessité d'émettre l'emprunt le plus près possible de la date à laquelle l'argent doit être utilisé. C'est la raison pour laquelle j'essaie chaque année de post-poser, autant que possible, l'émission d'emprunts publics.

Après avoir fourni des liquidités importantes au Crédit communal pendant X années, il serait assez normal que la Ville puisse un jour profiter d'une ouverture de crédit, comme toutes les communes et même bénéficier d'une avance sur emprunt à émettre si jamais un décalage de trois mois se présentait entre l'obligation de payer certains investissements et l'émission de l'emprunt.

Croyez-en mon expérience ! Depuis des années, on me soumet des dépenses pour plusieurs milliards. Je constate toujours des retards dans les approbations, dans les adjudications et finalement dans les paiements. Entre-temps, il s'agit de ne pas dépenser de l'intérêt là où la chose n'est pas absolument obligatoire.

Quoi qu'il en soit jusqu'à présent, ce ne sont jamais les moyens financiers qui ont entravé la réalisation d'un investissement. Cela est un fait indiscutable.

M. Guillaume a soulevé toutes sortes d'autres problèmes. Il a notamment parlé du bulletin. Il estime que l'opposition devrait prendre une plus grande par dans la publication de ce bulletin. Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée. On a fait des comparaisons avec d'autres pouvoirs communaux. Il nous a parlé de la création d'organismes nouveaux : commissions de participation à la gestion communale, commissions des pétitions, de referendums, d'avis.

Ce sont évidemment des questions fort importantes puisque des propositions de loi ont été déposées à cet égard. On

ne peut, bien entendu, pas engager le Collège dans une improvisation en ces matières. Elles méritent un examen très attentif. Il y a certainement du pour et du contre dans chacune de ces propositions.

Je vous signale, à ce propos, que le Collège entretient de nombreux contacts avec de tels groupements. Je songe notamment à celui de la Marolle qui a tenu je ne sais pas combien de réunions, avec un nombre considérable de fonctionnaires ! C'est devenu une espèce de petit parlement qui coûte un argent fou ! Je me demande finalement s'il est bien utile de s'engager dans cette voie.

Je suis pour un comité de quartier pur, composé de personnes qui habitent réellement le quartier.

Un effort a été fait dans le sens d'un rapprochement vers les citoyens. Il est certainement poursuivi. Mais m'engager dans la voie proposée par M. Guillaume, sans examen préalable, il n'en est évidemment pas question.

M. Lagasse veut savoir s'il y a un changement dans la politique du Collège et désire faire un test en déposant des amendements. Un amendement est libellé comme suit : « Ajouter un n° 1020/123/18 — Souscription aux publications du Centre international de Langue française (C.I.L.F.) : « Enrichissement de la langue française » et « Clés des mots ».

Mesdames, Messieurs, nous organisons des réunions des sections réunies. Au cours de celles-ci, chacun a l'occasion de poser des questions, d'émettre des suggestions, de demander qu'on examine certains problèmes de façon plus approfondie afin de recevoir une réponse au Conseil communal.

Je crois que le Collège fait preuve de bonne volonté lorsque de telles questions sont posées. A mon avis, il est impossible que des amendements ayant une répercussion financière, déposés en dernière minute, en séance publique, puissent recevoir une suite favorable.

Si c'est le droit de M. Lagasse, ce l'est aussi des membres de la majorité. Cela signifie qu'il faudrait modifier le budget plusieurs fois par jour ! En effet, chacun de ces amendements aura nécessairement une répercussion budgétaire.

M. Guillaume. Le budget est-il donc à prendre ou à laisser ? Ou bien peut-on le discuter et faire des propositions ?

M. l'Echevin De Rons. Vous avez eu l'occasion de le faire en sections et vous ne l'avez pas fait ! Maintenant vous parlez pour la galerie, à mon avis, Monsieur Guillaume !

Ik noteer dat de heer Anciaux instemt met mijn pessimistische vooruitzichten voor de toekomst. Niemand, meen ik, zal trouwens dit pessimisme kunnen ontkennen.

Hij spreekt over de problemen die ook gelden voor andere grote steden. Inderdaad, over het algemeen hebben vele grote steden met diezelfde problemen te kampen.

Ik beaam uw woorden, Mijnheer Anciaux, wanneer U stelt dat Brussel als hoofdstad een speciale taak te vervullen heeft. Als hoofdstad spreekt het vanzelf dat Brussel buiten de gewone locale behoeften, ook nog andere behoeften heeft die eigen zijn aan een gemeente met circa 155.000 inwoners.

De heer Anciaux vraagt zich af of Brussel moet deconcentreren. Hij heeft ook gesproken over de problemen inzake onderwijs, schone kunsten, politie, enz.

Men kan niet ontkennen dat de onderscheidene scholen bevolkt zijn. De schone kunsten bestaan, men kan ze niet van de ene dag op de andere afschaffen.

Hetgeen eventueel zou kunnen gebeuren is, dat bepaalde instellingen zouden getransfereerd worden naar de Staat. Theoretisch is dat mogelijk, maar of het gewenst is, dat is een andere kwestie. Financieel bekeken zou het niet helpen een bepaalde school over te hevelen naar de Staat, want ik ben ervan overtuigd dat de administratie van de Staat even duur is als deze van de gemeenten. Er kan dus geen besparing uit voortvloeien.

In elk geval, het initiatief tot oprichting van deze instellingen werd genomen door de gemeenten en niet door de Staat.

U heeft ook gesproken over concentratie van instellingen en maatschappijen op het grondgebied van Brussel.

Hiermee zijn we verzeild geraakt in de politieke problemen die veel verder reiken dan de bespreking van de begroting en die niets meer te maken hebben met de zuiver locale politiek waarover wij vandaag spreken ter inleiding van de begroting.

U heeft een vraag gesteld in verband met het amendement dat werd ingediend door de heren Lagasse en Klein.

Ik laat de zorg om te antwoorden aan de heer Lagasse, want ik ben niet gemandateerd om te spreken in naam van de heer Lagasse.

M. Lagasse. Cela c'est vrai !

M. le Bourgmestre. La parole est à M. l'Echevin Brouhon.

M. l'Echevin Brouhon. Je voudrais apporter une petite précision à l'intervention de M. Artiges, en ce qui concerne la prise en charge du déficit des hôpitaux.

Je rappelle à M. Artiges que cette prise en charge résulte de la nouvelle loi sur les hôpitaux, laquelle prévoyait que les communes auraient à supporter les déficits des hôpitaux publics à partir de l'exercice 1974.

Lorsqu'on connaît la matière hospitalière — et vous la connaissez Monsieur Artiges — on sait que les comptes de 1974 sont clos, pratiquement, à la fin de l'année suivante, de telle sorte que la prise en charge du déficit des hôpitaux ne pouvait être imputée qu'à partir du budget de 1976.

Des délégués des six communes de l'agglomération bruxelloise assumant la gestion d'hôpitaux publics, c'est-à-dire, Schaerbeek, Ixelles, Etterbeek, Saint-Gilles, Anderlecht et Bruxelles, ont effectué des démarches auprès de l'Autorité supérieure. Une délégation de ces cinq communes a donc été reçue par les Ministres des Affaires bruxelloise, de la Santé publique et de l'Intérieur. Il fut déclaré d'une manière formelle par les ministres, lors de cette entrevue, que la prise en charge du déficit des hôpitaux devrait être imputée aux budgets de 1976, les modalités n'étant pas encore tout à fait fixées.

M. l'Echevin De Rons et les échevins des grandes villes ont effectué une démarche auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur pour un problème de finances générales : la chose fut alors confirmée.

Contrairement aux autres communes de l'agglomération bruxelloise, la Commission d'Assistance publique de Bruxelles a été informée du montant du déficit de ses institutions hospitalières, tel qu'il est arrêté par le Ministre de la Santé publique. Nous avons été dès lors invités à prévoir la somme dans le budget de 1976.

Ayant eu connaissance, par lettre officielle de la Commission d'Assistance publique, du montant du déficit des institutions hospitalières de Bruxelles, je me suis alors adressé aux cinq autres communes hospitalières — pour reprendre le terme utilisé dans le langage des Commissions d'Assistance publiques — pour connaître approximativement quelle serait la part que la Ville aurait à supporter dans le montant de leur déficit respectif. Les chiffres que nous avons sont officieux car le Ministère de la Santé publique ne semble pas encore avoir arrêté le déficit définitif de ces hôpitaux.

Finalement, les chiffres cités par M. l'Echevin des Finances sont pratiquement ceux auxquels on s'attendait, à partir du moment où l'on a su que la loi serait d'application. Ils ne diffèrent guère des prévisions qui furent communiquées, il y a déjà quelques mois.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Artiges.

M. Artiges. Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, je regretterai tout d'abord le ton ironique que M. De Rons a employé pour me répondre. J'estime que la matière budgétaire est trop importante pour cela. Or, M. De Rons s'est un peu adressé à moi comme à quelqu'un de tout à fait ignorant en ce domaine !

M. l'Echevin De Rons. Je vous prie de m'en excuser : ce n'était pas du tout mon intention.

M. Artiges. C'était une simple remarque de départ. Vous m'avez fait le reproche d'avoir, d'une part, critiqué certaines

de vos dépenses que je considérais comme trop importantes alors que, d'autre part, je vous en proposais de nouvelles. C'est exact ! Mais en bonne technique budgétaire, si l'on supprime des dépenses inutiles pour les remplacer par des dépenses utiles, le budget de la Ville n'en souffre nullement.

Vous m'avez aussi reproché de vous avoir accusé de sous-estimer vos recettes et surestimer vos dépenses de manière systématique. Je ne crois pas qu'il s'agisse uniquement d'une impression. Il suffit, pour s'en assurer, de ce référer depuis 1971, à la fois au budget et au compte de l'année concernée. En effet, si effectivement tous les budgets se clôturent en équilibre, les comptes révèlent chaque fois un boni !

C'est bien pourquoi j'ai dit que vos prévisions n'étaient pas justes. Si le mot « juste » n'est pas celui que vous attendiez, je me demande lequel je pourrais employer.

Vous avez toujours sous-estimé vos recettes et surestimé vos dépenses ! Peut-être pas dans toutes les matières : ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit !

Je vous ai affirmé que le budget extraordinaire n'était réalisé qu'à moitié. Mais, Monsieur l'Echevin, ce n'est pas une invention de ma part ! Au cours des sections réunies et à de multiples reprises, j'ai posé la question et cela figure d'ailleurs, pour de nombreux cas, dans le cahier explicatif.

On reporte des tas de crédits d'année en année ! Ils n'ont pas été inscrits au compte de 1974, on les inscrits au budget de 1975 et on les reporte au budget de 1976 !

Quelle qu'en soit la justification, j'estime qu'à partir du moment où l'on inscrit un crédit au budget, c'est parce qu'on pense qu'il peut être engagé au cours de l'année budgétaire concernée. Sinon, il n'est pas nécessaire d'inscrire ce crédit.

C'est une raison de plus pour affirmer que si le déficit est de 1,3 milliard à l'exercice propre du budget extraordinaire, vous n'avez en réalité pas besoin de cette somme ! Alors pourquoi prévoir ce crédit ? Je me le demande et j'aimerais que vous me l'expliquiez.

En ce qui concerne la question de la quote-part dans le Fonds des Communes, vous avez, dans l'exposé que vous

venez de nous faire, confirmé de manière magnifique ce que je vous avais dit tout à l'heure, c'est-à-dire que vos prévisions étaient volontairement sous-estimées et qu'il a fallu qu'on vous impose le déficit des hôpitaux pour que vous dévoiliez la réévaluation de votre quote-part dans le Fonds des Communes.

Je prends acte de ce que votre seul objectif, en fait de politique budgétaire, est de réaliser l'équilibre.

M. l'Echevin De Rons. A l'ordinaire !

M. Artiges. Peu importe ! C'est évidemment beaucoup plus important d'y arriver à l'ordinaire, mais si c'est au moyen d'artifices, votre système ne tient plus debout !

J'ai dit aussi que les dépenses de transferts étaient trop peu élevées ; c'est exact. Mais je n'ai nullement cherché à mettre votre budget en déficit en augmentant ces dépenses de transferts, sans diminuer d'autres dépenses.

Croyez-moi — nous parlerons de la question des amendements tout de suite — il était dans mes intentions de tenter de vous prouver qu'il y avait moyen, sans mettre le budget en danger, de réaliser plus que ce n'est le cas et je n'ai jamais dit qu'on n'avait rien réalisé !

Quant à la régionalisation, vous m'avez dit que vous aviez volontairement négligé les autres communes pour la simple raison que vous aviez à vous occuper du budget de Bruxelles ! C'est une conception qui, tout comme les dates auquelles vous vous référez, date du siècle dernier !

On met toujours en avant la rapidité des moyens de communication. Je regrette beaucoup, Monsieur l'Echevin, il n'est plus possible à l'heure actuelle de gérer une ville comme celle de Bruxelles, sans se préoccuper de ce qu'il y a autour ! Vous le faites. A cet égard, je ne peux pas vous suivre. Cette différence fondamentale entre nos deux conceptions est probablement ce qui nous sépare le plus, puisque tous deux nous avons une certaine routine de la technique budgétaire. La vôtre est plus longue, la mienne, plus fougueuse du fait de mon âge. Mais disons que, sur ce plan, on pourrait assez facilement s'entendre.

En matière de chômage, je me réjouis du fait que la Ville de Bruxelles a l'intention de garder les personnes engagées par l'intermédiaire de l'O.N.E.M. au-delà du mois de janvier. C'est très important pour tous les chômeurs.

Mais je ne suis pas convaincu par votre argumentation concernant les intérimaires.

Pour ma part, j'estime que dans de nombreux cas, des intérimaires pourraient être, étant donné le marché de l'emploi, très utilement remplacés par des personnes sans emploi. En effet, de plus en plus, on trouve sur le marché des personnes qui n'ont pas nécessairement été renvoyées de leur emploi précédent pour incompétence, mais bien au contraire, en raison de difficultés économiques que tout le pays connaît. Dès lors, des gens très compétents, à l'heure actuelle, se trouvent « sur le carreau » et je crois que la Ville aurait intérêt à prospecter de ce côté.

En ce qui concerne les investissements insuffisants, je n'ai jamais demandé. à l'extraordinaire, que la Ville fasse des dépenses supplémentaires. La seule chose que j'ai demandée c'est qu'elle réalise en temps voulu ce qu'elle a prévu et nous en revenons au problème initial, c'est-à-dire celui de savoir si oui ou non il était nécessaire de prévoir certains crédits. Je dirais que, souvent, ce sont des raisons électorales qui prévalent parce qu'on sait pertinemment bien que ces crédits ne seront pas réalisés au cours de l'exercice 1976.

Vous avez dit également que c'était une blague de considérer que la trésorerie n'était pas suffisante. Je ne le crois pas, Monsieur l'Echevin, parce que le déficit extraordinaire pour les exercices antérieurs, c'est-à-dire pour ce qui est, à l'heure actuelle, complètement fixé, est malgré tout d'un milliard et demi que vous ne couvrez pas financièrement.

M. l'Echevin De Rons. Il ne reste pas une facture à payer quand même !

M. Artiges. Alors comment se fait-il que des dépenses soient engagées à concurrence d'un milliard et demi sans être couvertes ? Vous avez encore un milliard et demi de

trésorerie. Il n'est donc pas nécessaire que vous empruntiez en 1976 ! Ou alors vous réalisez complètement votre budget de 1976. C'est l'un ou c'est l'autre, mais pas les deux !

Je remercierai tout d'abord M. l'Echevin Brouhon pour les explications qu'il m'a données à propos du déficit 1974 que les communes doivent inscrire à leur budget 1976. J'émettrai tout simplement une petite remarque : il n'y a pas tellement longtemps — et cela figure au rapport d'origine — que M. l'Echevin De Rons ne comptait pas prévoir un franc pour le déficit des hôpitaux. Il me dira à juste titre qu'à ce moment-là, il ne pouvait pas évaluer le déficit des hôpitaux puisque leurs comptes n'étaient pas faits. Néanmoins, pour pas mal de postes de ce budget, des prévisions sont faites qui se révèlent comme carrément fantaisistes et bien souvent, on doit les doubler en fin d'exercice, pour pouvoir couvrir la dépense.

Venons-en à la question très importante des amendements. Je prends acte du fait que le budget se discute et surtout s'amende en sections réunies. C'est ce qui ressort exactement de votre déclaration, Monsieur l'Echevin. Dès lors, j'estime que je n'ai plus rien à faire ici aujourd'hui, à moins bien sûr que vous ne modifiiez votre déclaration de tout à l'heure en reconnaissant, ce qui serait de la pure démocratie, que nous avons aussi le droit de déposer des amendements en séance publique.

M. l'Echevin De Rons. M. Artiges a répété effectivement qu'il estime que certaines dépenses sont trop importantes, que d'autres sont trop minimes. Mais, bien entendu, il s'abstient de citer les dépenses qui, d'après lui, sont trop importantes.

M. Artiges. Je le ferai article par article.

M. l'Echevin De Rons. Nous verrons au cours de la discussion.

Vous tenez alors un raisonnement qui est contredit par les faits et que vous contredisez vous-même. Vous dites que les recettes sont sous-estimées et les dépenses surestimées

et que la preuve en est que le compte se présente en boni, alors que le budget se clôturait en simple équilibre.

Mais, Monsieur Artiges, quand vous allez au fond des choses, vous constatez que ce « boni » est avant tout et presque uniquement provoqué par le fait que les prévisions pour charges d'intérêts ne sont pas atteintes. Cela signifie que l'Echevin des Finances avait prévu les possibilités financières pour réaliser certains travaux. Ces prévisions étaient faites mais n'ont pas été réalisées à cause des nombreux retards intervenus. Dès lors, ces charges n'étant pas supportées par le budget, ni par le compte, il est normal que le résultat soit différent de celui qui était envisagé lors de la discussion du budget. Quid si je suivais votre conseil de ne pas emprunter un milliard, mais trois milliards ? C'est alors qu'il faudrait supporter des charges d'intérêt invraisemblablement élevées ! Cela gonflerait alors les dépenses, rendrait difficile, si pas impossible, l'équilibre du budget et pourrait plus tard, permettre de réaliser un boni, parce qu'on aurait prévu trop de charges d'intérêt.

Nous avons parfaitement raison de ne prévoir que ce qui semble absolument indispensable pour pouvoir payer les factures qui nous seront présentées au cours de l'exercice 1976, notamment pour les investissements.

Une autre preuve de la sous-estimation des recettes, vous la trouvez, dites-vous, dans le fait que nous n'avions prévu que 135 pour cent de notre quote-part dans le Fonds des Communes de l'année pénultième, alors que nous nous dirigeons maintenant vers 140. Mesdames, Messieurs, M. Artiges doit savoir qu'en cette matière, il fait une constatation tout à fait générale et qui vaut pour toutes les communes. Que lit-on dans les instructions ministérielles ? Qu'il faut prévoir 130 pour cent et vous savez très bien que ce sera dépassé ! Toutes les communes prévoiront donc 130 pour cent. Reprocherez-vous à toutes les communes de sous-estimer leurs recettes ? Vous le feriez vous-même probablement, Monsieur Artiges ? Que me reprochez-vous finalement ? J'ai prévu 135 pour cent comme les années antérieures.

J'ai constaté que, les années antérieures, cette prévision a été dépassée et j'ai l'autorisation d'aller à 140 parce que,

effectivement, l'alimentation du Fonds des Communes a été plus importante cette année. Si c'est un reproche, vous l'adresserez à l'ensemble des communes du Royaume.

Investissements insuffisants, dites-vous. Mesdames, Messieurs, je sais une chose : à chaque préparation du budget, des instructions formelles sont envoyées à tous les services, afin de limiter leurs prévisions aux travaux réalisables en cours d'exercice. Mes Collègues ici présents peuvent confirmer que cette année-ci encore, deux notes ont été envoyées à cet égard aux services.

Je n'ai pas le droit de mettre en doute les prévisions qui m'ont été communiquées et qui ont été envoyées par chacun des membres du Collège.

Y a-t-il encore une question importante ?

M. Artiges. Celle des amendements, Monsieur l'Echevin !

M. l'Echevin De Rons. Il est évident que je demande à mes Collègues de présenter leurs amendements avant la séance publique. Ce qui vaut pour les membres de la majorité, vaut également pour ceux de l'opposition !

Si on devait chaque fois donner suite à des suggestions faites en séance publique, alors que l'occasion a été donnée de les soumettre en sections réunies, il serait impossible de présenter un budget en équilibre ! D'ailleurs, si vous faites une proposition de dépenses, où est la proposition de recettes ? Mes Collègues ont dû faire de même : lorsqu'ils ont introduit ces dernières semaines des modifications budgétaires, je leur ai demandé des compensations aux dépenses supplémentaires.

M. Guillaume. On vous donnera la compensation !

M. le Bourgmestre. Je vais répondre en ce qui concerne les amendements.

Les sections réunies sont instaurées expressément pour réaliser du travail valable et cohérent. Chacun peut s'y exprimer clairement, donner son avis, modifier ses points de

vue afin d'aboutir à une solution heureuse. Il est certain qu'il peut arriver qu'en séance publique, on présente un ou deux points auxquels on n'avait pas songé au moment de la discussion en sections réunies. Je ne vous conteste pas le droit d'introduire des amendements. Mais lorsqu'on constate qu'en sections réunies, aucun amendement n'est présenté, que l'opposition ne participe pas au travail des sections réunies mais qu'elle soumet ses amendements uniquement en séance publique, c'est un abus incontestable ! Voilà ce que je reproche. Je le répète, vous avez le droit de déposer des amendements. Mais je critique le procédé que vous employez pour empêcher un travail cohérent et valable de la discussion du budget.

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. Je voudrais simplement, Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues, revenir aux quatre points que j'avais développés lors de ma première intervention, sur lesquels M. De Rons n'a pu me donner son accord bien entendu. Il dit que les idées sont bonnes, mais...

M. l'Echevin De Rons. Je ne sais pas si elles sont bonnes !

M. Guillaume. ... qu'elles présentent une incidence budgétaire qui l'empêche de se rallier à cette nouvelle philosophie de la politique communale.

Je regrette beaucoup, Monsieur l'Echevin, mais je vais vous démontrer que mes quatre suggestions n'ont aucune incidence budgétaire. J'ai parlé tout d'abord de la publication « Bruxelles ma Ville », avec le principe duquel nous sommes entièrement d'accord puisque nous l'avions réclamé depuis que nous siégeons sur ces bancs.

Je demande que l'opposition aie le droit de faire entendre sa voix en dehors de cette assemblée. Est-ce vraiment extraordinaire ? Est-ce que le fait qu'un article soit consacré à l'opposition a une incidence budgétaire ? Je ne le crois pas ! J'ai aussi exprimé le souhait que ce bulletin soit davantage personnalisé. C'est aussi valable pour les membres du Collège que pour ceux de l'opposition.

M. l'Echevin Pierson. On peut différer d'opinion !

M. Guillaume. Bien sûr.

M. l'Echevin Pierson. Certains peuvent trouver plaisant que les communes utilisent le bulletin à des fins de propagande personnelle pour le Bourgmestre et les Echevins !

M. Guillaume. S'il y a un bon contrôle, il n'y aura pas de propagande personnelle ! Au moins, on verra ceux qui travaillent et ceux qui travaillent moins ! Vous êtes à l'aise pour faire votre article ! Donc, vous ne plaidez pas pour vous !

M. l'Echevin Pierson. Ne laissez pas croire que le bulletin sert à publier des articles des échevins ! Nous donnons des informations, c'est tout !

M. le Bourgmestre. Il n'y a jamais un article d'échevin dans ce bulletin, Monsieur Guillaume.

M. Guillaume. C'est justement ce que je vous reproche. Je voudrais qu'il y en ait.

M. le Bourgmestre. C'est une politique que nous avons discutée au Conseil...

M. Guillaume. ... avec laquelle je ne suis pas d'accord. M. De Rons nous dit qu'il a effectué des comparaisons avec d'autres communes. Mais prenez Woluwe-Saint-Pierre, Schaerbeek !

Vos amis socialistes et C.V.P. y sont dans l'opposition, mais ils ont le droit de parole !

M. l'Echevin Pierson. Deux lignes !

M. Guillaume. Non pas deux lignes ! C'est cela la démocratie.

Mlle Van Baerlem. L'opposition a 1/8me de page !

M. Guillaume. Je sais que cela fait mal lorsqu'on évoque cela !

M. l'Echevin Pierson. On se remet !

M. Guillaume. L'incidence budgétaire est donc nulle en ce domaine. Les commissions de participation n'en n'auront pas non plus et certainement pas une commission des pétitions à installer parmi nous de façon à étudier celles-ci de manière approfondie.

Je voulais simplement sortir des sentiers battus et permettre au citoyen de participer à la vie communale autrement que le jour des élections ! Je veux bien admettre que vous avez fait un effort de rapprochement du citoyen — je suis objectif.

Mais je veux aller plus loin : aboutir à une association, à une participation véritable du citoyen à la vie communale.

Vous me dites que vous ne voulez pas prendre une décision dans l'improvisation. Je suis entièrement d'accord avec vous ! Je n'ai jamais demandé que l'on décrète cela aujourd'hui ! J'ai souligné en terminant que je soumettais ces idées à vos réflexions et que j'espérais que vous vous pencheriez dessus, en vue soit de trouver éventuellement d'autres formules, soit d'améliorer mes suggestions. De toute manière, je sais qu'on ne peut improviser en ce domaine : je suis entièrement d'accord avec vous.

M. le Bourgmestre. Monsieur Guillaume, en ce qui concerne le bulletin communal de la Ville, j'ai rencontré de nombreuses personnes qui marquent leur satisfaction de la façon dont ce bulletin est fait. Elles l'ont du reste avantageusement comparé avec celui d'autres communes où l'on voit la photographie du bourgmestre à toutes les pages, des articles signés par tous les échevins pour trouver effectivement, comme l'a dit Mlle Van Baerlem, un huitième de page consacrée à l'opposition !

Que des communes estiment, dans un bulletin payé par la commune, devoir faire la propagande de la majorité, c'est leur affaire ! Nous avons pris une autre option. Vous

n'étiez pas d'accord evc elle puisque vous souhaitiez au contraire avoir un bulletin personnalisé. Je regrette. Jusqu'à nouvel ordre, je n'ai trouvé encore aucun argument valable qui justifie la modification de notre point de vue. Au contraire, je n'ai trouvé partout que la confirmation qu'il était bon, et que nous devions continuer dans cette voie.

Quant à la commission des pétitions, dont vous suggérez la création, et votre souhait d'entrer plus en contact avec la population, je dois vous dire que, personnellement, il m'arrive souvent de recevoir des membres de comités divers et de discuter avec eux.

En réalité, il faut que ces comités soient représentatifs. J'ai, pour ma part, étudié avec grand soin un projet de loi rédigé par le Ministre Hanin sur les comités de quartier. Il contenait des éléments extrêmement intéressants. Je m'en suis inspiré pour me faire une opinion personnelle de la question. Nous aurons l'occasion d'en discuter un jour au Collège et au Conseil communal.

Présentez votre proposition de loi ! Je l'étudierai également. Il est possible qu'elle contienne des éléments intéressants également. Je ne peux évidemment pas vous dire d'emblée si vos suggestions sont valables ou non. Nous étudierons la question, mais nous ne voulons pas commettre des erreurs tactiques.

Le problème est très difficile. Je précise aussi que j'ai étudié certaines réalisations de villes situées dans des pays limitrophes. Des inconvénients graves ont surgi et dans beaucoup de cas, on fait machine arrière.

Je préfère donc bénéficier de l'expérience des autres et tâcher de faire du travail valable.

Donc, prenons le temps ! Je puis vous affirmer que des propositions du genre des vôtres seront étudiées.

La parole est à M. Artiges.

M. Artiges. Je voudrais épuiser la question des amendements : je ne vois pas la différence entre un amendement présenté en sections réunies et un amendement présenté en

séance publique ! Sinon le fait que vous nous prêtez des intentions démagogiques en séance publique.

Croyez-bien que réellement, étant donné que je connais le lourd travail que représente la confection d'un budget, je n'ai nullement l'intention de présenter des amendements de manière systématique.

En deuxième lieu, j'ai toujours considéré, dans ma très grande naïveté, depuis cinq ans que je suis ici, que les sections réunies étaient surtout destinées à informer les conseillers sur l'état de la question, sur les dépenses, etc. En effet, il ne faut pas me dire que le cahier d'explication suffit pour connaître le budget !

M. l'Echevin Pierson. Elles servent notamment à cela !

M. Artiges. Elles servent aussi notamment à déposer des amendements. Mais, en séance publique, j'avais aussi le droit d'en déposer ! Je le ferai donc, à moins que vous ne refusiez, auquel cas, je m'en vais !

M. le Bourgmestre. Monsieur Artiges, vous êtes cette fois bien informé de ce que les sections réunies comme les sections ordinaires ont pour but de faire un travail de concertation, pour que la préparation soit efficace avant d'arriver en séance publique.

En ce qui concerne le budget, cela représente toute la différence entre un budget bien étudié et un budget bâclé !

Si, en séance publique, en dernière analyse, on introduit encore des modifications, le budget sera plus difficile à étudier. Vos souhaits y seront aussi moins aisément insérés.

Vous dites aussi, Monsieur Artiges, que vous n'avez aucune intention démagogique. J'aurais mieux apprécié cette affirmation si, au cours de la discussion en sections réunies, vous aviez présenté des modifications ! Mais, après avoir étudié le budget et lu le cahier d'explications, vous n'avez introduit aucun amendement ! Je regrette, mais ceci est pour moi un élément défavorable quant à la façon dont vous concevez l'établissement d'un budget !

M. Artiges. J'ai un mauvais point, Monsieur le Bourgmestre !

M. le Bourgmestre. S'il fallait distribuer des mauvais points, vous en auriez récolté un certain nombre depuis le début de l'année, soyez tranquille !

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. Monsieur le Bourgmestre, je prends acte de ce que vous ayez accepté que des propositions puissent être faites et qu'elles seraient étudiées dans le courant de l'année.

Nous ferons donc des propositions et nous espérons que vous en tiendrez compte.

En ce qui concerne le bulletin communal, je n'ai jamais dit qu'il était mauvais.

M. le Bourgmestre. Moi, je dis qu'il est très bon !

M. Guillaume. Soit, mais il pourrait être amélioré dans le sens de la participation, de la démocratie. Si vous estimez qu'il y a des abus dans d'autres bulletins communaux, ce n'est pas notre problème. C'est possible : je n'ai pas à émettre un jugement. Mais précisément, nous aurions à éviter que des abus ne se produisent. La formule que je préconise serait certainement exempte de polémique, mais au moins, chacun pourrait se faire entendre en dehors de cette enceinte !

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Lombaerts.

M. Lombaerts. Monsieur le Bourgmestre, je suis surpris du refus d'admettre certains amendements.

M. le Bourgmestre. Non, je n'ai jamais refusé !

M. Lombaerts. Vous dites tout de même que ce n'est pas le moment en séance publique de présenter des amendements. Il y a eu des précédents ! Compulsez donc le bulletin communal d'il y a deux ans. J'ai été fort heureux de voir la tac-

tique employée à ce moment-là par mon Collègue, M. Anciaux, qui, en séance publique, suite aux explications qu'il avait reçues en sections réunies et après réflexions, a déposé un amendement en séance publique. Il s'agissait de subsides et le Conseil a pris position. Quel fut le sort réservé à cet amendement ? Je ne sais pas. Mais personne n'a estimé que M. Anciaux méritait des mauvais points parce qu'il avait réfléchi entre les sections réunies et la séance publique ! Il me paraît sage de réfléchir.

D'après les rapports qui nous parviennent, vous prenez également un long temps de réflexion, et je vous en félicite, lorsque vous avez tant de responsabilités de gestion.

M. le Bourgmestre. J'ai déjà expliqué mon point de vue et je crois qu'il est inutile d'y revenir.

M. Lombaerts. Mais vous restez sur cette position ! Or, il y a eu des précédents.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. l'Echevin De Rons.

M. l'Echevin De Rons. Personne n'interdit d'introduire des amendements, mais personne non plus ne peut obliger le Collège et la majorité à suivre des amendements déposés en dernière minute ! C'est tout !

M. l'Echevin Brouhon. Ce n'est pas nous qui refuserions de mettre aux voix des amendements !

M. Guillaume. En matière d'amendements, il y a en effet des spécialistes !

M. l'Echevin Pierson. On les dépose en commission et on les présente à nouveau en séance plénière !

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Lagasse.

M. Lagasse. Monsieur le Président, je voudrais poser encore une question à notre Echevin des Finances sur un point du reste assez secondaire. Mais, tout d'abord comme

nous l'avons d'éjà expliqué, nous croyons que les sections réunies sont essentiellement utiles pour nous permettre d'obtenir un ensemble d'informations et pour nous aider à réfléchir aux problèmes de l'heure. Dès lors, il faut nous excuser si, parfois, nous réfléchissons un peu lentement et si c'est en séance publique que nous estimons devoir poser des questions complémentaires et faire des propositions !

J'en arrive maintenant à ma question. Il s'agit du point 3 des dépenses et je crois que c'est M. De Rons qui devrait pouvoir nous répondre. Il est intitulé : «Rentes perpétuelles ». Nous constatons qu'on a prévu un crédit de 20.000 F. Dans le cahier d'explications, on dit qu'il s'agit de rentes semestrielles du dix-huitième et du dix-neuvième siècles.

J'aimerais savoir si ces rentes, qui remontent aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, varient, et par exemple s'il est prévu une indexation ?

M. l'Echevin De Rons. Le taux d'intérêt n'est pas variable.

M. Lagasse. Pourtant je constate qu'en 1974, elles se montaient à 17.000 F. Pouvez-vous me dire comment il se fait qu'elles sont passées de 17.000 à 20.000 F ?

M. l'Echevin De Rons. Cela peut varier : je le répète, cela dépend du nombre de rentes qui sont présentées.

M. l'Echevin Pierson. Ce sont des porteurs de rentes perpétuelles inscrites à la dette nominative. Il pourrait donc y en avoir cinq une année et cinquante l'année suivante !

M. l'Echevin De Rons. Ce sont des sommes vraiment minimes : 130, 140 F.

M. Lagasse. Heureusement ! Ce sont des francs du dix-huitième siècle !

M. le Bourgmestre. Après cet exposé général, je passe la parole à M. l'Echevin des Finances pour l'examen, article par article — comme on nous a demandé de le faire — les postes du budget qui le concernent.

M. l'Echevin De Rons. Mesdames et Messieurs, nous allons passer à l'examen des articles : page 8 : 1, 3 à 6 en recettes ; page 9 : 1 à 5 en dépenses ; page 10 : 7 à 10 en recettes ; page 11 : 6 à 11 en dépenses ; page 12 : 11 et 12 en recettes ; page 13 : 12 à 17 en dépenses ; page 14 : 13 à 15 en recettes ; page 15 : 18 en dépenses ; page 16 : 16 et 17 en recettes, l'article 16 doit être porté à 3.760.400.000 F ; page 17 : 19 en dépenses, cet article doit être porté à 99.275.000 F ; page 18 : 19 et 20 en recettes ; page 20 : 21 à 23 et 28 à 30 en recettes ; page 22 : 31 à 34bis et 36 et 37 en recettes ; page 24 : 38 à 41 et 43 à 46 en recettes ; page 26 : 47 à 52 en recettes ; page 27 : 20 en dépenses ; page 28 : 52 à 57 en recettes ; page 29 : 21 et 22 en dépenses ; page 30 : 58 en recettes ; page 31 : 23 en dépenses ; page 32 : 65, 66, 68 à 69 en recettes ; page 35 : 41 et 45 en dépenses.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Artiges.

M. Artiges. Je suppose que lorsqu'on passe les articles en revue, ils sont considérés comme adoptés si l'on n'oppose pas un refus.

En ce qui concerne l'article 42, page 35, je tiens à déclarer que notre groupe vote contre. Il s'agit des « Honoraires et dépenses de personnel pour personnes étrangères à l'administration », pour un montant de 1.500.000 F.

M. le Bourgmestre. D'accord..., mais c'est un article qui me concerne. M. l'Echevin De Rons, vous avez la parole.

M. l'Echevin De Rons. Nous avons ensuite : page 37 : 55 et 62 en dépenses ; page 38 : 70, 72 et 76 en recettes. Il y a lieu d'ajouter ici deux articles : 70bis et 70 ter, tous les deux d'un montant de 1 franc.

Alors page 39 : 65, 67, 71, 72 et 75 en dépenses ; page 43 : 83 en dépenses ; page 48 : 86 à 95 en recettes ; page 49 : 99 en dépenses ; page 50 : 96 et 101 en recettes ; page 54 : 105 en recettes ; page 55 : 126 en dépenses ; page 56 : 109 en recettes ; page 57 : 135 en dépenses ; page 58 : 113 en recettes ; page 59 : 144 en dépenses ; page 60 : 116 en recettes ; page 61 : 155 en dépenses ; page 62 : 118 en recet-

tes ; page 63 : 164 en dépenses ; page 66 : 127 et 128 en recettes ; page 69 : 189 en dépenses ; page 71 : 204 en dépenses ; page 74 : 141 en recettes ; page 78 : 142 à 146 en recettes ; page 79 : 233 à 237 en dépenses ; page 81 : 238 à 240 et 242 en dépenses ; page 90 : 167 et 168 en recettes ; page 91 : 280 à 282 en dépenses ; page 92 : 170, 171, 173 à 175 en dépenses ; page 95 : 295 à 307 en dépenses ; page 97 : 310 à 312 en dépenses ; page 98 : 185 et 186 en recettes ; page 99 : 316 et 319 en dépenses ; page 102 : 195 et 196 en recettes ; page 103 : 321 et 322 en dépenses ; page 115 : 386 à 388 en dépenses ; page 123 : 420 en dépenses ; page 131 : 437 en dépenses ; page 137 : 454 en dépenses ; page 141 : 465 en dépenses ; page 145 : 478 en dépenses ; page 149 : 489 en dépenses ; page 155 : 506 en dépenses ; page 157 : 509 en dépenses ; page 159 : 516 en dépenses ; page 168 : 299 et 300 en recettes.

Il y a lieu de diminuer l'article 299 à 5.146.602 F et l'article 300 à 1.179.966 F. Alors page 172 : 301 et 302 en recettes ; page 173 : 599 à 605 en dépenses.

Les articles 599, 600, 601 et 602 doivent être diminués respectivement à 4.555.715 F, 5.146.602 F, 1.156.429 F et 1.179.966 F. Page 188 : 317 et 318 en recettes ; page 191 : 687 à 691 en dépenses ; page 195 : 706 en dépenses ; page 196 : 326 et 328 en recettes ; page 199 : 711 à 715 en dépenses ; page 203 : 730 en dépenses ; page 211 : 771 à 775 en dépenses ; page 215 : 783 en dépenses ; page 221 : 806, 807 et 809 en dépenses ; page 223 : 811 en dépenses ; page 224 : 380 et 387 en recettes ; page 227 : 825 à 827 en dépenses ; page 229 : 830 en dépenses ; page 230 : 385 et 386 en recettes ; page 233 : 846 à 850 en dépenses ; page 241 : 879 en dépenses ; page 242 : 428 et 429 en recettes ; page 245 : 891 à 893 en dépenses ; page 247 : 899 en dépenses ; page 253 : 916 en dépenses et page 261 : 941 en dépenses.

M. le Bourgmestre. Merci, M. l'Echevin des Finances. Je donne immédiatement la parole à M. l'Echevin Pierson qui nous parlera du secteur des Propriétés communales.

M. l'Echevin Pierson. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, je vous ai fait distribuer une note qui, je crois,